



Assemblée générale

Distr. générale
9 mai 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007*

Avant-propos et introduction

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Avant-propos		3
Introduction	1-75	4
A. Ressources proposées	6-16	5
B. Effectifs proposés	17-26	9
C. Méthode suivie	27-34	12
D. Création d'une réserve destinée à couvrir les dépenses supplémentaires occasionnées par les fluctuations monétaires, l'inflation des coûts non salariaux et les augmentations statutaires des dépenses de personnel.	35-40	14
E. Présentation	41-50	15
F. Autres facteurs sous-tendant les propositions budgétaires.	51-75	17
 Tableaux		
1. Budget ordinaire		26
2. Postes par source de financement		26
3. État récapitulatif du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007		27
4. Prévisions de défenses, par objet de dépense		29
5. Budget ordinaire : postes permanents et temporaires approuvés pour l'exercice biennal 2004-2005 et proposés pour l'exercice biennal 2006-2007		30
6. Taux de change de diverses monnaies vis-à-vis du dollar des États-Unis et taux annuel d'inflation de 2004 à 2007, pour les principaux lieux d'affectation		42

* Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément n° 6* aux *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session (A/60/6/Add.1)*.



7.	Coefficient d'ajustement et ajustement au coût de la vie, de 2004 à 2007, pour les principaux lieux d'affectation	42
8.	Exercices biennaux 2004-2005 et 2006-2007 : montant estimatif des fonds extrabudgétaires, par chapitre du budget-programme	43
Annexes		
I.	Budgétisation axée sur les résultats : définition	46
II.	Modalités de fonctionnement de la réserve destinée à faire face aux ajustements à apporter pour tenir compte des fluctuations monétaires, de l'inflation des coûts non salariaux et des augmentations statutaires des dépenses de personnel	47
III.	Détermination des activités et des produits qui ont été achevés ou qui sont dépassés, d'une utilité marginale ou inefficaces	48

Avant-propos

J'ai l'honneur de présenter le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007. Pour la première fois, ce projet est présenté en conjonction avec un plan-programme biennal, selon les dispositions adoptées par l'Assemblée générale, à sa cinquante-huitième session, pour que l'exercice budgétaire et la période du plan coïncident. Il a, grâce à cela, été plus aisé d'établir la corrélation entre les ressources demandées et les objectifs et réalisations définis pour la période de deux ans.

Le souci principal, lors de l'élaboration du projet de budget, a été de faire correspondre les activités de l'Organisation avec les priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans le plan-programme biennal pour la période 2006-2007 et l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2006-2007.

Il a été procédé à un examen systématique des ressources, lequel a abouti à des propositions tendant, d'une part, à un sérieux réaménagement des effectifs et, d'autre part, à de nouveaux investissements dans l'informatique et la formation du personnel. Le remaniement du tableau d'effectifs a pour objet d'étoffer les classes inférieures de la catégorie des administrateurs et de rationaliser le personnel des services généraux. Par ailleurs, plus de 3 000 produits inefficaces, dépassés ou de peu d'utilité ont été supprimés et remplacés par d'autres produits prioritaires.

Le présent budget-programme est un document stratégique axé sur les objectifs et les résultats. Il constitue à mon sens une base solide sur laquelle les États Membres pourront prendre appui pour délibérer et décider de ce que seront les buts, le plan d'action et le rôle de l'Organisation des Nations Unies pendant l'exercice biennal 2006-2007. Je le recommande à l'attention de l'Assemblée générale.



Le Secrétaire général
Kofi A. **Annan**

Introduction

1. Le présent projet de budget-programme a été établi sur la base du plan-programme biennal et des priorités pour la période 2006-2007 (A/59/6/Rev.1), approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/275 du 23 décembre 2004, et des priorités et estimations préliminaires figurant dans l'esquisse budgétaire (A/59/415), approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/218 du 23 décembre 2004.
2. Au paragraphe 8 de cette résolution, l'Assemblée générale a décidé que les priorités pour l'exercice biennal 2006-2007 seraient les suivantes : maintien de la paix et de la sécurité internationales; promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable, conformément à ses résolutions en la matière et aux décisions prises à l'occasion de récentes conférences des Nations Unies; développement de l'Afrique; promotion des droits de l'homme; coordination efficace des opérations d'aide humanitaire; promotion de la justice et du droit international; désarmement; et lutte contre la drogue, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.
3. Le projet de budget-programme pour 2006-2007 a été établi dans l'optique de donner effet aux priorités, objectifs et mandats arrêtés par les États Membres. Dans son projet de budget pour l'exercice biennal précédent, le Secrétaire général s'était attaché, comme il s'y était engagé dans son programme de renforcement de l'Organisation (A/57/387 et Corr.1), à revoir et à actualiser complètement le programme de travail et à aligner les propositions sur les priorités convenues. Par ailleurs, il avait souligné que mettre à jour le programme de travail et recenser les activités qui n'avaient plus lieu d'être pour pouvoir les supprimer seraient un impératif constant. C'est pourquoi, au cours de l'exercice biennal 2006-2007, l'augmentation des dépenses prévues au titre des programmes prioritaires sera en grande partie financée par la réaffectation de ressources. Dans l'ensemble, le budget n'augmentera pratiquement pas, en chiffres réels, par rapport à celui de l'exercice précédent, mais des réaménagements seront opérés. Le tableau d'effectif général sera remanié en profondeur et comptera 10 postes de moins au titre des chapitres des dépenses, pour des raisons qui tiennent à la modification de certaines stratégies et des ressources humaines correspondantes. Pour la catégorie des services généraux, il sera retranché 92 postes et, pour celle des administrateurs, il en sera ajouté 82 pour renforcer certains secteurs clefs. Le tableau ci-dessous indique comment l'augmentation se répartit entre les domaines d'action prioritaires.

<i>Domaine d'action prioritaire</i>	<i>Titre ou chapitre pertinent</i>	<i>Croissance Nombre (ou diminution) de postes réelle, ajoutés en pourcentage (ou retranchés)</i>	
Maintien de la paix et de la sécurité internationales	Titre II. Affaires politiques	(0,8)	(4)
Promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale en la matière et aux décisions prises à l'occasion de récentes conférences des Nations Unies	Titre IV. Coopération internationale pour le développement	0,2	5
Développement de l'Afrique	Chapitre 11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1,7	–
Promotion des droits de l'homme	Chapitre 23. Droits de l'homme	(2,1)	6
Coordination efficace des opérations d'aide humanitaire	Chapitre 26. Aide humanitaire	4,2	5

<i>Domaine d'action prioritaire</i>	<i>Titre ou chapitre pertinent</i>	<i>Croissance Nombre (ou diminution) de postes réelle, ajoutés en pourcentage (ou retranchés)</i>	
Promotion de la justice et du droit international	Titre III. Justice internationale et droit international	1,4	3
Désarmement	Chapitre 4. Désarmement	0,1	–
Lutte contre la drogue, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations	Chapitre 16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et justice pénale	(0,2)	2

4. Dans sa résolution 58/269 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale s'est félicitée que le Secrétaire général ait à cœur de renforcer l'Organisation des Nations Unies, y compris en ce qui concerne le processus de planification, de programmation et de budgétisation. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 est le premier à être présenté en conjonction avec un plan-programme biennal, conformément aux dispositions adoptées par l'Assemblée générale pour que l'exercice budgétaire et la période du plan coïncident. L'établissement du projet de budget s'en est trouvé facilité; en particulier, il a été possible de faire concorder parfaitement les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès du budget avec le plan-programme. En ce qui concerne le nouveau chapitre 33 (Sûreté et sécurité), le programme correspondant a été élaboré et, selon les procédures énoncées dans la résolution 58/269, sera présenté au Comité du programme et de la coordination, pour examen, en tant que programme 27 du plan-programme biennal.
5. On trouvera ci-après des renseignements sur les ressources financières et les effectifs dont l'Organisation aura besoin pour concrétiser les réalisations escomptées et se rapprocher des objectifs fixés. Sont également brièvement décrits les principales modifications des ressources et des stratégies ainsi que les autres facteurs importants qui ont influé sur le projet de budget, notamment les besoins en matière d'informatique et de formation et les mesures de renforcement de l'efficacité. En application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, les ressources prévues au titre du suivi et de l'évaluation sont indiquées et, comme prévu dans sa résolution 58/270, un rapport sur le renforcement de l'application de l'article 5.6 et de la règle 105.6 des Règlements et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8) est également présenté (voir l'annexe III). Comme suite à la recommandation faite par le Comité des commissaires aux comptes à l'issue de son examen de la méthode d'actualisation des coûts, une proposition de création d'une réserve destinée à couvrir les dépenses supplémentaires résultant de l'inflation et des fluctuations des taux de change est à nouveau présentée dans le présent document.

A. Ressources proposées

6. Les ressources proposées pour l'exercice biennal 2006-2007 s'élèvent à 3 608 500 000 dollars avant actualisation des coûts, le montant total de l'esquisse budgétaire, approuvé au paragraphe 6 de la résolution 59/278 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2004, étant de 3 621 900 000 dollars. Le montant demandé a été déterminé à l'issue d'un long processus d'élaboration, fondé sur un examen minutieux et des consultations approfondies avec les directeurs de programme visant à ce que les ressources soient utilisées au mieux pour que les objectifs fixés par les États Membres soient tous atteints et les activités prescrites intégralement exécutées, avec efficacité et efficience. La budgétisation des ressources au titre des différents sous-programmes et

chapitres a elle aussi été dictée par l'impératif de réalisation des objectifs et d'exécution des activités prescrites; au total, le montant demandé n'est que de 276 600 dollars supérieur aux prévisions révisées pour l'exercice biennal 2004-2005, ce qui représente en chiffres réels moins de 0,1 %.

7. Les montants nécessaires ont été calculés sur la base du coût pour un exercice complet des postes créés en 2004-2005 (comme il est indiqué ci-après à la section C) et compte tenu des dépenses ponctuelles approuvées pour cet exercice. Le budget comprend aussi un montant de 4,5 millions de dollars correspondant au coût pour un exercice complet de mesures de renforcement de la sécurité autres que la création de postes dont le financement n'avait été prévu que pour la seconde année de l'exercice biennal 2004-2005. Ce montant est inférieur à celui des prévisions faites dans l'esquisse budgétaire pour 2006-2007, les dépenses non liées aux postes afférentes aux mesures de sécurité adoptées à différents moments de l'exercice 2004-2005 ayant été soigneusement réexaminées.
8. Un montant de 356 millions de dollars a été inscrit au budget pour les missions politiques spéciales relevant du chapitre 3 (Affaires politiques), sur la base des crédits approuvés pour le fonctionnement des missions en cours en décembre 2004. Si des ressources supplémentaires sont nécessaires pour les missions politiques spéciales, les dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1986, s'appliqueront comme à l'accoutumée.
9. Le tableau ci-après indique la répartition par titre du budget des ressources prévues pour l'exercice 2006-2007 et, à des fins de comparaison, celle du montant révisé des crédits ouverts pour 2004-2005.

Titre	Montant révisé des crédits ouverts 2004-2005	Variation		Montant des ressources prévues (avant actualisation) 2006-2007
		Montant	Pourcentage	
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	621 799,7	(4 255,5)	(0,7)	617 544,2
II. Affaires politiques	545 130,8	(4 370,7)	(0,8)	540 760,1
III. Justice internationale et droit international	75 570,0	1 039,0	1,4	76 609,0
IV. Coopération internationale pour le développement	355 738,4	884,8	0,2	356 623,2
V. Coopération régionale pour le développement	395 309,4	782,5	0,2	396 091,9
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	189 731,5	(255,3)	(0,1)	189 476,2
VII. Information	162 322,6	(307,1)	(0,2)	162 015,5
VIII. Services communs d'appui	477 820,5	(365,1)	(0,1)	477 455,4
IX. Contrôle interne	24 187,0	299,9	1,2	24 486,9
X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	91 701,1	6 546,0	7,1	98 247,1
XI. Dépenses d'équipement	104 566,6	(35 574,2)	(34,0)	68 992,4
XII. Sûreté et sécurité	140 037,1	31 644,6	22,6	171 681,7
XIII. Compte pour le développement	13 065,0	–	–	13 065,0
XIV. Contributions du personnel	411 194,2	4 207,7	1,0	415 401,9
Total	3 608 173,9	276,6	0,0	3 608 450,5

10. Le projet du budget pour 2006-2007, calculé aux taux préliminaires de 2006-2007, s'élève à 3 803 800 000 dollars. Au stade actuel du cycle d'élaboration et d'approbation du budget, l'actualisation des coûts repose sur les taux de change utilisés dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 (A/59/578), approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/277 du 23 décembre 2004, et sur des hypothèses relatives à l'inflation qui postulent pour 2006 et 2007 des taux identiques à ceux de l'exercice 2004-2005. Selon la pratique et la méthode établies, le projet de budget-programme pour 2006-

2007 sera à nouveau actualisé avant que l'Assemblée générale l'adopte à sa soixantième session. À ce moment-là, les données les plus récentes sur l'inflation, les résultats des enquêtes sur les conditions d'emploi et l'évolution des indices d'ajustement enregistrée en 2005 seront pris en compte, de même que des taux de change opérationnels plus récents. Les paragraphes 29 à 34 indiquent les incidences de l'actualisation des coûts sur le projet de budget, au stade actuel.

11. Le tableau ci-dessous met en regard les ressources proposées dans le présent projet et les enveloppes approuvées pour les derniers exercices biennaux :

(En millions de dollars des États-Unis)

	Montant	Augmentation par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2004-2005
1996-1997 (montant révisé des crédits ouverts)	2 603,3	–
1998-1999 (montant révisé des crédits ouverts)	2 529,9	–
2000-2001 (montant révisé des crédits ouverts)	2 533,1	–
2002-2003 (montant révisé des crédits ouverts)	2 890,8	–
2004-2005 (montant révisé des crédits ouverts)	3 608,2	–
2006-2007 (esquisse budgétaire)	3 621,9	13,7
2006-2007 (montant proposé avant actualisation des coûts)	3 608,5	0,3
2006-2007 (montant proposé, après actualisation préliminaire aux taux de 2006-2007)	3 803,8	195,6

12. Les recettes de l'exercice biennal 2006-2007 sont estimées à 464,5 millions de dollars, contre 443,9 millions de dollars en 2004-2005, soit une augmentation de 20,6 millions de dollars.
13. Les propositions pour 2006-2007 sont détaillées dans chaque chapitre du budget. Les variations du montant des ressources au niveau des chapitres témoignent de l'ampleur des réaffectations sur l'ensemble du budget. Au total, il est proposé des augmentations s'élevant en chiffres réels à 50,1 millions de dollars et se répartissant entre 20 chapitres, et des diminutions de 49,8 millions de dollars se répartissant entre 13 chapitres; un crédit supplémentaire d'un montant net de 276 600 dollars est donc demandé.
14. Dans le cadre de chaque programme, des ressources ont été transférées de certains sous-programmes à d'autres pour que les objectifs fixés puissent être atteints et les activités prescrites exécutées. L'analyse des variations fait apparaître, pour les 209 sous-programmes que compte le budget, des augmentations au titre de 118 sous-programmes, pour un total de 97,4 millions de dollars, et des diminutions au titre de 91 sous-programmes, pour un total de 97,1 millions de dollars. Une autre mesure de l'ampleur des réaffectations est le nombre de postes transférés. Sur un total de 9 538 postes inscrits au budget de l'exercice en cours pour les chapitres des dépenses, il est proposé d'en transférer 243, soit 2,5 %, ou bien au sein d'un même chapitre ou bien d'un chapitre à un autre.
15. Le projet de budget pour 2006-2007 prévoit la poursuite des mesures visant à renforcer l'efficacité et l'efficience avec lesquelles les programmes sont mis en œuvre et à rationaliser l'utilisation des ressources correspondantes. Les activités de l'exercice biennal sont extrêmement variées et il a été tenu compte, lorsqu'elles ont été programmées, de diverses mesures de renforcement de l'efficacité telles que le recours accru à des sites Web pour diffuser l'information, l'organisation de réunions en vidéoconférence et le regroupement de rapports et de publications. Les ressources ont été affectées aux activités de fond de manière à ce que, notamment, les réunions des organes intergouvernementaux soient bien organisées, les ressources administratives, financières et humaines de l'Organisation bien gérées, et les services d'appui suffisants pour répondre aux

besoins en matière de sécurité, d'informatique, de télécommunications, de gestion des installations, d'achats, de voyages et de transports et pour permettre l'exécution de toutes les activités « de coulisse » nécessaires au bon fonctionnement de l'Organisation.

16. Outre les réaffectations de ressources et les mesures de renforcement de l'efficacité, on notera l'importance qui continue d'être attachée à l'application de l'article 5.6 des Règlement et règles régissant la planification des programmes. Au total, 3 019 produits exécutés en 2004-2005 ont été supprimés en 2006-2007, à l'issue d'un examen tendant à ce que seuls des produits indispensables à la concrétisation des réalisations escomptées soient programmés pour 2006-2007. On notera aussi que l'annexe III du présent document contient un rapport détaillé sur l'application de l'article 5.6 et de la règle 105.6 des Règlement et règles présenté comme suite à la résolution 58/270 de l'Assemblée générale. L'étude de la question a fait apparaître des faiblesses et des incohérences dans la procédure de communication de l'information prévue par l'article 5.6, et ce sur divers plans, dont le classement des produits, la façon de présenter l'évolution du nombre de produits d'un exercice biennal à l'autre et le recensement et la présentation des produits ponctuels. En raison de ces faiblesses, il a été difficile de rendre compte de tous les changements survenus par rapport à l'exercice précédent. La question demeure à l'examen, mais on s'est d'ores et déjà efforcé de remédier aux problèmes, chaque fois que possible, à l'occasion de l'examen des produits à programmer pour 2006-2007. Les produits supprimés sont indiqués dans chaque chapitre et on trouvera ci-après le décompte, par chapitre, des produits exécutés en 2004-2005 qui ne seront pas reconduits en 2006-2007.

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Nombre de produits récurrents qui ont été éliminés</i>
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	67
3. Affaires politiques	7
4. Désarmement	118
5. Opérations de maintien de la paix	4
6. Utilisations pacifiques de l'espace	4
8. Affaires juridiques	19
9. Affaires économiques et sociales	184
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	19
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	21
12. Commerce et développement	49
14. Environnement	430
15. Établissements humains	140
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et justice pénale	207
17. Développement économique et social en Afrique	159
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	327
19. Développement économique et social en Europe	313
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	505
21. Développement économique et social en Asie occidentale	45
23. Droits de l'homme	180
24. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	131
26. Aide humanitaire	67
27. Information	15
29. Contrôle interne	7
30. Activités administratives financées en commun	1
Total	3 019

B. Effectifs proposés

17. Il est proposé pour l'exercice biennal 2006-2007, au titre des chapitres des dépenses, un nombre total de 9 528 postes, contre 10 021 en 1996-1997 et 9 538 en 2004-2005. L'effectif de 2006-2007 représente une diminution nette de 10 postes par rapport à celui qui avait été approuvé pour 2004-2005. Comme le montre le tableau ci-dessous, il est proposé de supprimer 97 postes, d'en créer 87 autres, et de convertir en postes permanents deux postes précédemment financés au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). En outre, il est proposé de transformer deux postes temporaires en postes permanents, changement de statut qui n'aurait pas d'incidence sur le nombre total et sur le coût des postes. Enfin, il est proposé de reclasser neuf postes.

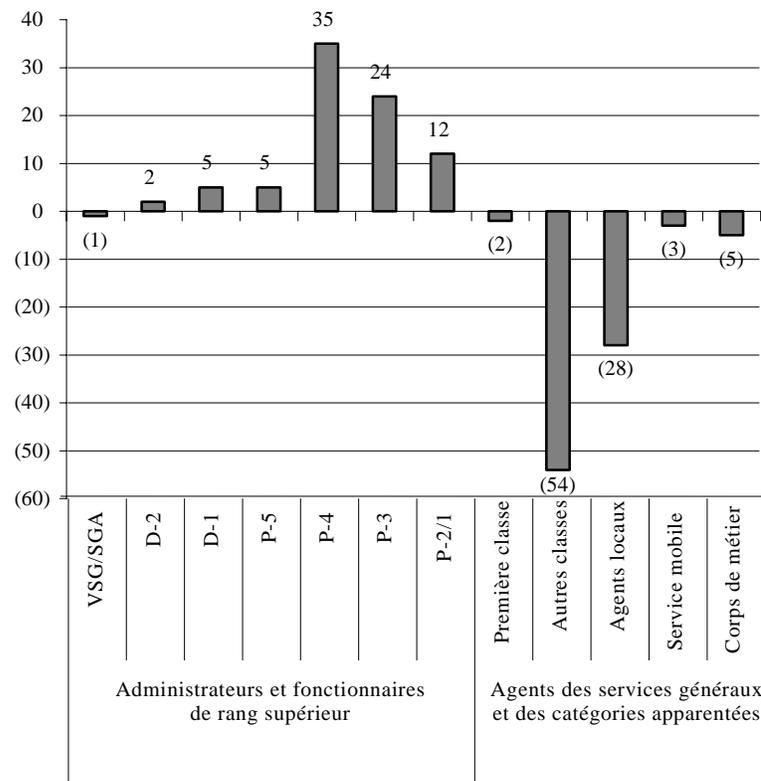
<i>Nombre de postes</i>	
Postes approuvés en 2004-2005	9 538
Postes demandés pour 2006-2007	9 528
Variation	(10)
Postes supprimés	(97)
Postes transférés de chapitres des dépenses à des chapitres des recettes	(2)
Postes nouveaux	87
Postes transformés	2

18. La répartition des postes par titre du budget est la suivante :

<i>Titre</i>	<i>2004-2005</i>	<i>Augmentation (réduction)</i>		<i>2006-2007</i>
		<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>	
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	2 063	(19)	(0,9)	2 044
II. Affaires politiques	723	(4)	(0,6)	719
III. Justice internationale et droit international	244	3	1,2	247
IV. Coopération internationale pour le développement	1 205	5	0,4	1 210
V. Coopération régionale pour le développement	1 895	(14)	(0,7)	1 881
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	350	14	4,0	364
VII. Information	748	(1)	(0,1)	747
VIII. Services communs d'appui	1 291	5	0,4	1 296
IX. Contrôle interne	91	1	1,1	92
XII. Sûreté et sécurité	928	-	-	928
Total	9 538	(10)	(0,1)	9 528

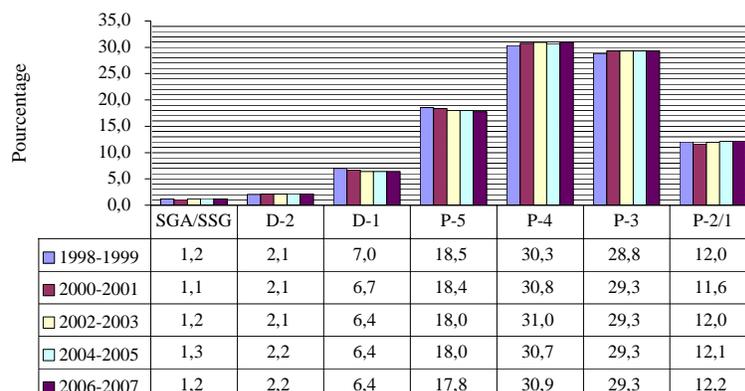
19. Le remaniement du tableau d'effectifs résulte d'un examen approfondi des ressources humaines tendant à ce que les fonctions soient parfaitement adaptées aux stratégies arrêtées pour 2006-2007. Les changements proposés se traduiraient par d'importants transferts de certaines catégories et de certaines classes à d'autres. Le graphique ci-après fait apparaître le résultat des efforts déployés pour répondre aux besoins divers et variés des nombreux programmes et pour équilibrer les effectifs.

Variation nette du nombre de postes, par classe



20. On s'est efforcé de veiller, dans toute la mesure possible, à ce que les changements proposés ne déséquilibrent pas la pyramide générale. La répartition par classe des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur depuis l'exercice biennal 1998-1999 apparaît dans le graphique ci-dessous. Cette répartition est dans l'ensemble restée stable, en particulier aux échelons supérieurs. La proportion de postes des classes P-5 et D-1 est en baisse constante depuis l'exercice biennal 1998-1999, tandis que la proportion de postes des classes P-1/2 à P-4 est en augmentation : elle est passée de 71,1 à 72,4 %, surtout du fait du recul des postes P-5 et D-1, dont la proportion a été ramenée de 25,5 à 24,2 %.

Répartition par classe des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, pour l'exercice biennal 2006-2007 et les quatre précédents



21. En ce qui concerne la catégorie des services généraux, il est proposé une forte réduction du nombre de postes qui se justifie principalement par le fait que les investissements dans l'informatisation des tâches, en particulier dans les services de conférence et d'autres services d'appui, ont porté leurs fruits. La diminution nette de 92 postes d'agent des services généraux recouvre les changements suivants :
- La suppression de 90 postes relevant des chapitres 1 à 4, 9, 12, 17, 18, 20, 21 et 28;
 - Le transfert de 2 postes au chapitre 3 des recettes;
 - Le reclassement à P-3 d'un poste d'agent du Service mobile relevant du chapitre 17 et le reclassement à P-2/1 d'un poste d'agent des services généraux relevant du chapitre 28F;
 - La création de 2 postes au titre du chapitre premier, pour le Bureau de l'Ombudsman.
22. En raison de ces changements, le ratio postes d'agent des services généraux/postes d'administrateur a baissé dans le projet de budget pour 2006-2007. Comme l'indique le tableau ci-dessous, la part des postes d'agent des services généraux dans le total des postes autorisés continue de baisser. L'augmentation enregistrée en 2004-2005 reflète la création, en 2004, de plusieurs postes d'agent de sécurité, comptabilisés parmi les postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées.

	1998-1999	2000-2001	2002-2003	2004-2005	2006-2007
Agents des services généraux et des catégories apparentées ^a	5 120	5 207	5 237	5 575	5 483
Effectif total	8 741	8 989	9 062	9 538	9 528
Proportion de postes d'agent des services généraux dans le total	58,6	57,9	57,8	58,5	57,5
Ratio agents des services généraux/administrateurs	1.41:1	1.38:1	1.37:1	1.41:1	1.36:1

^a Comprend les agents du Service de sécurité, des corps de métier et du Service mobile, les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents locaux.

23. En ce qui concerne la catégorie des administrateurs, le fait que le nombre de postes soit passé de 3 963 à 4 045 s'explique principalement par la volonté de renforcer les classes P-1/2 à P-4 dans certains secteurs. La proposition tendant à créer 12 postes P-2 et 24 postes P-3 témoigne des efforts concrets et persistants que déploie l'Organisation pour revitaliser et redynamiser le Secrétariat en étoffant les classes de début de la catégorie des administrateurs.
24. La proposition de création de deux postes D-2 supplémentaires au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme vise à renforcer la fonction de gestion et à améliorer la gestion des services moyennant la création de deux divisions : a) une division des opérations, des programmes et de la recherche et b) une division des procédures relatives aux droits de l'homme.
25. La proposition d'augmentation nette de 5 postes D-1 recouvre deux reclassements et trois créations de postes au titre des chapitres 12, 23, 28E, 28G et 29. En ce qui concerne le chapitre 12 (Commerce et développement), le reclassement d'un poste P-5 à D-1 se justifie par l'expansion des travaux de recherche et d'analyse concernant les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les pays en développement de transit et les petits États insulaires en développement. En ce qui concerne le chapitre 23 (Droits de l'homme), il est proposé de créer un nouveau poste D-1 pour renforcer l'administration. Pour ce qui est du chapitre 28E [Administration (Genève)], le reclassement de P-5 à D-1 du poste de chef du Service informatique se justifie par les responsabilités accrues associées à la coordination des questions informatiques. Pour ce qui est du chapitre 28G [Administration (Nairobi)], il est proposé de créer un nouveau poste D-1 pour le directeur adjoint de la Division des services administratifs et chef du Service de gestion du budget et des ressources financières en remplacement d'un poste semblable actuellement financé au moyen de ressources extrabudgétaires du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Enfin, il est proposé de créer, au titre du chapitre 29 (Contrôle interne), un nouveau poste D-1 de directeur adjoint de la Division des investigations pour que la Division ait, au Siège, la capacité de mener des consultations de haut niveau sur les questions touchant aux investigations et au contrôle, d'effectuer des enquêtes importantes et délicates et de donner sur le plan interne des conseils juridiques concernant les questions de contrôle.
26. La réduction d'un poste de Secrétaire général adjoint et de 7 autres postes [1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 agent des services généraux (1^{re} classe) et 1 agent des services généraux (autres classes)] au chapitre premier concerne le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, pour lequel des crédits avaient été inscrits au budget ordinaire pour une période allant jusqu'à décembre 2005 en application de la résolution 59/261 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2004. Selon les dispositions arrêtées, le financement des activités du Bureau après 2005 sera subordonné au versement de contributions volontaires suffisantes et au réexamen du mandat du Représentant spécial par l'Assemblée générale à sa soixantième session.

C. Méthode suivie

27. La méthode suivie pour calculer les montants à inscrire au budget-programme n'a pas changé par rapport à celle qui a été appliquée lors de l'exercice biennal précédent, et qui avait été adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/212 A du 23 décembre 1992. Suivant cette méthode, les montants révisés des crédits ouverts pour l'exercice biennal en cours, approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/277 du 23 décembre 2004, ont servi de point de départ, c'est-à-dire de données de base pour la mesure des variations.
28. Les augmentations et les réductions proposées ont été mesurées par rapport aux montants révisés des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2004-2005 et les changements proposés par rapport au

budget de cet exercice sont indiqués. Ces changements s'expliquent notamment par des ajustements liés à des crédits non renouvelables demandés pour l'exercice biennal en cours, ainsi que par des augmentations automatiques résultant du financement sur tout l'exercice biennal 2006-2007 de nouveaux postes inscrits aux chapitres 1, 3 à 5, 7 à 10, 12, 14 à 16, 18, 20, 23, 25, 26, 28, 33 et 35, approuvés par l'Assemblée générale et budgétisés en 2004-2005 avec un abattement pour délai de recrutement de 50 % pour les administrateurs et de 65 % pour les agents des services généraux. Les changements sont présentés sur la même base que les montants révisés des crédits ouverts pour que l'on puisse déterminer le taux de croissance réel des ressources. Dans le solde des variations interviennent, pour ce qui est des augmentations, un montant de 59,6 millions de dollars correspondant au coût sur un exercice complet de postes approuvés en 2004-2005 et un montant de 4,5 millions de dollars correspondant au coût sur un exercice complet de mesures de sécurité autres que la création de postes dont le financement n'avait été prévu que pour la seconde année de l'exercice biennal 2004-2005 et, pour ce qui est des diminutions, un montant de 87,9 millions de dollars correspondant à des crédits non renouvelables approuvés pour 2004-2005. Les crédits ouverts et les variations (augmentations/diminutions) sont actualisés compte tenu, d'une part, des prévisions relatives à l'inflation et, d'autre part, des taux de vacance de postes applicables à la catégorie des administrateurs et à celle des agents des services généraux.

29. En ce qui concerne l'actualisation des coûts, des ajustements ont dû être opérés pour établir aux prix de 2006-2007, sur la base des taux de change applicables (voir tableau 6), les montants révisés des crédits ouverts et ceux des augmentations ou des diminutions proposées. Le montant estimatif prévu à ce titre est de 195,3 millions de dollars.
30. Pour les traitements des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, les ajustements ont été opérés en fonction de l'évolution des indices d'ajustement prévue pour 2005 (voir le tableau 7). Pour les traitements des agents des services généraux, les montants ont été actualisés sur la base des prévisions relatives à l'ajustement au titre du coût de la vie, qui reposent sur les taux d'inflation prévus.
31. En ce qui concerne les taux de vacance de postes pour 2006-2007, il est proposé, pour les postes stables, des taux uniformes de 4,9 % pour les administrateurs et de 1,5 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. On se souviendra que pour l'exercice biennal 2004-2005, les taux initialement prévus étaient de 5,5 % pour les administrateurs et de 3,8 % pour les agents des services généraux. Compte tenu de la situation effective en 2004, des ajustements ont été approuvés dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget et le taux a été ramené à 4,9 % pour les administrateurs. Ce taux a été maintenu pour 2006-2007.
32. En ce qui concerne les postes d'agent des services généraux, on se souviendra qu'étant donné le gel du recrutement pour les postes devenus vacants pendant l'exercice biennal 2004-2005, le taux de vacance, fixé à 3,8 %, n'a pas été modifié à l'occasion de la présentation du premier rapport sur l'exécution du budget. Le Secrétaire général a indiqué qu'au vu des difficultés qu'occasionnait le gel du recrutement, il serait présenté à l'Assemblée générale vers la fin 2005 un rapport recommandant s'il y avait lieu la levée de cette mesure pour le reste de l'exercice biennal. Au paragraphe 7 de la section VIII de sa résolution 59/276 en date du 23 décembre 2004, l'Assemblée générale a pris note de la teneur du paragraphe pertinent du premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005 (A/59/578, par. 42) et a prié le Secrétaire général de lui rendre compte de cette question au début de sa soixantième session. Par conséquent, dans la mesure où le gel du recrutement devrait être levé pour atténuer les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de certains programmes de travail, il est proposé pour l'exercice biennal 2006-2007 un taux de vacance de 1,5 % pour les postes stables d'agent des services généraux. Un montant de 20,8 millions de dollars est prévu au titre de l'actualisation des coûts pour tenir compte de cet ajustement.

33. Les dépenses communes de personnel sont budgétisées en pourcentage des traitements nets, pour chaque lieu d'affectation. Elles couvrent les allocations et indemnités et les frais afférents aux nominations, aux transferts et aux cessations de service.
34. Le budget étant libellé en dollars des États-Unis, les variations de la valeur du dollar par rapport aux autres monnaies peuvent avoir une incidence considérable sur les dépenses faites dans ces monnaies. On n'a pas essayé de prévoir cette évolution au stade de l'actualisation. Les ajustements nécessités par les fluctuations monétaires seront effectués en décembre 2005 suivant les procédures en vigueur.

D. Création d'une réserve destinée à couvrir les dépenses supplémentaires occasionnées par les fluctuations monétaires, l'inflation des coûts non salariaux et les augmentations statutaires des dépenses de personnel

35. Dans un rapport qu'il a soumis à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session (A/57/471), le Secrétaire général a présenté une analyse actualisée de la solution d'ensemble qui pourrait être apportée au problème des dépenses supplémentaires qu'entraînent l'inflation et les fluctuations des taux de change, question qui avait déjà été examinée à plusieurs reprises dans les années 70. Au paragraphe 44 de sa résolution 56/253 en date du 24 décembre 2001, l'Assemblée l'avait prié de lui présenter cette analyse en tenant compte des dispositions de sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986.
36. Après que son rapport et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.14) eurent été examinés, le Secrétaire général a présenté un deuxième rapport (A/58/400), en application de la décision 57/576 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci l'avait prié de lui présenter un rapport contenant une analyse comparée des pratiques suivies par les autres organisations internationales. Le rapport correspondant du CCQAB est paru sous la cote A/58/7/Add.5.
37. L'analyse faite dans ces rapports a montré qu'il existait en pratique deux possibilités : continuer à rendre compte de chaque montant supplémentaire dans les rapports sur l'exécution du budget pour que les crédits correspondants soient ouverts à la fin de chaque année de l'exercice, ou créer une réserve avec des crédits ouverts pour l'exercice biennal.
38. Ayant examiné les documents susmentionnés, l'Assemblée a, au paragraphe 11 de sa résolution 58/270, prié le Comité des commissaires aux comptes d'examiner la méthode applicable à l'actualisation des coûts et de lui rendre compte de ses conclusions à sa cinquante-neuvième session, notamment en proposant le mécanisme le plus indiqué pour gérer les aspects de la méthode d'actualisation des coûts qui ont trait aux monnaies. Le Comité des commissaires aux comptes a étudié la question en 2004 et a rendu compte de ses travaux dans son rapport sur les états financiers vérifiés de l'ONU pour l'exercice biennal 2002-2003. Au paragraphe 175 de ce rapport (A/59/5 (vol. I), chap. II), il a recommandé que le Secrétaire général propose une nouvelle fois à l'Assemblée générale la création d'une réserve destinée à couvrir les dépenses supplémentaires liées à des facteurs tels que les fluctuations des taux de change et l'inflation.
39. Comme l'a recommandé le Comité, il est à nouveau proposé que soit créée la réserve envisagée pour la première fois par le Secrétaire général dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session (A/44/665). Cette réserve serait constituée au moyen de contributions et alimentée, selon le cas, grâce aux économies réalisées lorsque les ajustements au titre des fluctuations monétaires, de l'inflation des coûts non salariaux et des augmentations réglementaires des dépenses de personnel seraient moins élevés que prévus dans le budget-

programme ou au moyen de contributions supplémentaires. Le rapport initial indiquait que la réserve devait être d'un montant adapté aux besoins additionnels en vue desquels elle était conçue, à savoir ceux qui découlaient des fluctuations monétaires, de l'inflation des coûts salariaux et des augmentations statutaires des dépenses de personnel. Il indiquait aussi que, par définition, ces besoins ne pouvaient être calculés avec précision et pouvaient tout au plus faire l'objet de prévisions, et que le meilleur moyen d'arriver à un montant satisfaisant serait donc d'analyser le passé. Compte tenu des chiffres récents, le montant de 150 millions de dollars initialement proposé dans le document A/44/665 pourrait être considéré comme un point de départ. Selon les modalités de fonctionnement de la réserve, les années non budgétaires, l'Assemblée générale en fixerait le montant, lequel serait inscrit dans le projet de budget pour le prochain exercice biennal. Ces modalités de fonctionnement, telles qu'elles sont décrites dans le document A/44/665 (voir l'annexe II ci-après) demeurent valables.

40. **L'Assemblée générale est invitée à approuver, en principe, la création pour l'exercice biennal 2008-2009 d'une réserve soumises aux modalités énoncées à l'annexe II du présent document. Si elle décide d'approuver la création d'une telle réserve, le montant correspondant sera inscrit dans les esquisses budgétaires établies par le Secrétaire général à partir de l'exercice biennal 2008-2009.**

E. Présentation

Cadre logique

41. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 est présenté en application des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation et des dispositions de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale. Au paragraphe 9 de la résolution, l'Assemblée a décidé que les textes explicatifs des fascicules du budget-programme seraient identiques au texte du plan-programme biennal. Les textes explicatifs renvoient aux éléments composant le cadre logique, à savoir les objectifs de l'Organisation, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès, tels qu'approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/275 et repris dans le plan-programme biennal et les priorités pour la période 2006-2007.
42. Par sa résolution 58/269, l'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général de faire figurer dans l'introduction des fascicules du budget des renseignements sur les mandats nouveaux ou modifiés qu'elle aurait approuvés après l'adoption du plan-programme biennal. Elle a prié en outre le Comité du programme et de la coordination d'examiner, dans le cadre de l'exercice de ses attributions relatives au programme dans le processus de planification et de budgétisation, les aspects relatifs au programme des mandats nouveaux ou modifiés visés plus haut, ainsi que tout écart apparaissant entre le plan-programme biennal et les aspects relatifs au programme du projet de budget-programme.
43. Il est à noter qu'il n'y a pas de mandats nouveaux ou modifiés de nature à entraîner des écarts entre le plan-programme biennal adopté par l'Assemblée générale et les aspects relatifs au programme du projet de budget-programme pour 2006-2007, à l'exception du chapitre 33 consacré au tout nouveau Département de la sûreté et de la sécurité pour lequel il n'est pas prévu de programme distinct dans le plan-programme biennal (voir la résolution 59/276, sect. XI, de l'Assemblée générale). La question de la sécurité était abordée dans le cadre des programmes 24 (Services de gestion et d'appui) et 26 (Activités financées en commun) du plan-programme biennal. On a donc établi le texte explicatif du programme relatif à la sûreté et à la sécurité qui figure dans le projet de budget-programme en tenant compte des questions de sécurité examinées

dans le cadre d'un nouveau programme 27 (Sûreté et sécurité), qui sera porté à l'attention du Comité du programme et de la coordination en application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale.

44. Les termes et les notions clefs de la budgétisation axée sur les résultats sont expliqués dans un glossaire qui figure à l'annexe I. Dans chaque chapitre du budget, on trouve les renseignements suivants concernant les programmes :
- Objectif de l'Organisation
 - Réalisations escomptées
 - Indicateurs de succès
- Mesures des résultats* (données de départ et objectifs) :
- 2002-2003
- 2004-2005 (estimation)
- 2006-2007 (objectif)
- Facteurs externes
 - Produits
45. Les indicateurs retenus sont plus aisés à mesurer et il est fait mention des données qu'il faudra collecter à cette fin, telles que les données de départ et les objectifs visés. On maîtrise de mieux en mieux l'application des modalités axées sur les résultats dans le cadre de l'établissement du programme de travail. Sachant qu'il faut collecter des données et assurer un suivi rigoureux afin de déterminer si l'on a effectivement atteint les résultats escomptés, on a examiné de plus près les mesures des résultats relatives à la gestion du programme et du personnel afin d'atteindre les objectifs fixés. Toutefois, il y a encore des progrès à faire dans certains domaines. On continuera à s'attacher à mieux mettre en évidence les corrélations entre les mesures des résultats, les indicateurs de succès et les réalisations escomptées. On a affiné les réalisations escomptées et les indicateurs de succès afin de mieux répondre aux besoins concernant la gestion du programme et du personnel au cours des deux derniers exercices biennaux et on compte que l'on progressera encore sur cette voie en privilégiant la formation continue et en prêtant une attention plus grande au suivi et à l'évaluation. Une plus grande pratique et les enseignements tirés de l'expérience faciliteront la poursuite de l'évolution des modes de gestion, l'objectif étant pour l'Organisation de privilégier les résultats.

Renseignements financiers

46. Les renseignements financiers suivants figurent, comme auparavant, dans le projet de budget-programme :
- Dépenses de 2002-2003
 - Montant révisé des crédits ouverts pour 2004-2005 (voir la résolution 59/277 de l'Assemblée générale)
 - Changements proposés pour 2006-2007 par rapport aux crédits ouverts pour 2004-2005 (montant et pourcentage)
 - Total des ressources nécessaires pour 2006-2007, avant actualisation des coûts
 - Actualisation des coûts en fonction des taux préliminaires de 2006-2007
 - Prévisions de dépenses pour 2006-2007

Suivi et évaluation

47. En application de la résolution 58/269, on a réservé des ressources dans chaque chapitre du budget aux activités de suivi et d'évaluation. Les instructions relatives à l'établissement du budget étaient accompagnées de formulaires mis au point par le Bureau des services de contrôle interne concernant les ressources et les plans d'évaluation, qui devaient être remplis par les directeurs de programme.
48. Il s'est révélé difficile de s'entendre sur la définition du terme « évaluation ». On a par exemple considéré que l'évaluation prenait la forme :
 - a) D'une opération structurée visant à cerner certains problèmes (par exemple, l'utilité des publications et des ateliers de formation, la qualité des produits et des services, etc.);
 - b) D'activités entreprises pour déterminer les résultats obtenus (mesure et suivi, au moyen d'indicateurs et d'autres critères, des progrès réalisés pour aboutir aux réalisations escomptées);
 - c) D'initiatives visant à améliorer en permanence l'efficacité et l'efficacé;
 - d) De mesures adoptées pour donner suite aux observations et recommandations issues des audits afin d'améliorer ou de renforcer les politiques, procédures et mécanismes.
49. Il convient d'attacher une plus grande attention aux ressources à prévoir pour les activités d'évaluation. À l'exception des départements et services pour lesquels les fonctions de suivi et d'évaluation sont clairement définies et bénéficient de ressources qui leur sont propres, il s'est révélé difficile de dégager des ressources aux fins du suivi et de l'évaluation. De façon générale, cela tient en partie au fait que les fonctionnaires entreprennent des activités de suivi et d'évaluation au cas par cas, en sus des fonctions qu'ils exercent normalement. Quoiqu'il en soit, les départements et services se sont attachés à répondre à la demande de l'Assemblée. Chaque fascicule du budget comprend donc un récapitulatif des montants estimatifs affectés par les départements aux activités de suivi et d'évaluation.

Autres questions de présentation

50. Un certain nombre d'autres questions relatives à la présentation du projet de budget-programme pour 2006-2007 méritent d'être signalées. Des éléments d'information concernant les bureaux de liaison figurent dans la partie intitulée « Vue d'ensemble » dans les chapitres pertinents, et chaque chapitre est accompagné d'une annexe où sont recensés les produits de l'exercice 2004-2005 qui ne seront pas reconduits en 2006-2007, en application de l'article 5.6 et de la règle 105.6 des Règlements et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. En outre, l'ordre des titres et chapitres du budget-programme a été modifié pour l'exercice 2006-2007; le montant du budget-programme présenté aux chapitres 1 à 34 s'entend déduction faite des contributions du personnel, lesquelles sont comptabilisées au chapitre 35.

F. Autres facteurs sous-tendant les propositions budgétaires

51. On trouvera ci-après une description détaillée d'un certain nombre d'autres facteurs qui sous-tendent les propositions budgétaires pour l'exercice 2006-2007.

Arrangements en vigueur à Nairobi

52. Dans sa résolution 52/220 du 22 décembre 1997, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'aligner les arrangements financiers de l'Office des Nations Unies à Nairobi sur ceux des autres bureaux administratifs analogues de l'Organisation. Depuis, en vue de réduire les dépenses administratives qui viennent en déduction des ressources disponibles pour les activités de fond du PNUE et d'ONU-Habitat, le Secrétaire général s'est engagé à augmenter progressivement la part des ressources inscrites au budget de l'Office qui relève du budget ordinaire.
53. Dans la première partie de sa résolution 57/292 du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction que le Secrétaire général avait l'intention de continuer à renforcer l'Office des Nations Unies à Nairobi et l'a engagé instamment à accroître la part du budget ordinaire dans le financement de l'Office au cours des futurs exercices biennaux, afin que celui-ci puisse exécuter intégralement les programmes et activités relevant de son mandat.
54. Conformément aux dispositions des résolutions 57/292 et 58/270, la part des ressources relevant du budget ordinaire dans le financement de l'Office des Nations Unies à Nairobi a encore été augmentée dans le projet de budget-programme pour 2006-2007. Les ressources prévues font apparaître une augmentation nette de 1 011 400 dollars, soit 1,6 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2004-2005, et témoignent de la volonté de renforcer les programmes de fond et les activités d'appui à Nairobi. Le montant prévu au titre de l'appui administratif, des services de conférence et des services de sécurité atteint 5 686 100 dollars, soit une augmentation de 17,7 % par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2004-2005. Il sera ainsi possible de financer la création de 25 nouveaux postes au moyen du budget ordinaire au titre de l'appui administratif et des services de conférence, qui autrement devraient être financés sur les fonds extrabudgétaires du PNUE et d'ONU-Habitat. Les fonds extrabudgétaires ainsi libérés seront utilisés par le PNUE et ONU-Habitat pour le financement d'activités de fond.
55. Dans l'ensemble, l'augmentation des ressources prévues aux chapitres 1, 2, 14, 15, 28G et 33 atteint 6 626 200 dollars. Elle est en partie compensée par la suppression d'un crédit non renouvelable de 5 614 800 dollars, qui se décompose comme suit : un crédit d'un montant de 1 200 100 dollars ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/272 aux fins de la modernisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi et un crédit d'un montant de 4 414 700 dollars ouvert par l'Assemblée dans sa résolution 59/276 pour l'exercice 2004-2005 aux fins du renforcement de la sécurité et de la sûreté des locaux des Nations Unies.
56. Compte tenu de l'importance accordée dans le plan-programme biennal pour la période 2006-2007 à la croissance économique et au développement durables en application des résolutions de l'Assemblée générale et des textes issus des récentes conférences des Nations Unies, les ressources du budget ordinaire prévues pour le PNUE et pour ONU-Habitat sont aussi en augmentation, respectivement de 3,5 et de 3,4 %.
57. Grâce aux mesures prises par le Secrétaire général en vue de renforcer l'Office des Nations Unies à Nairobi depuis l'exercice biennal 1998-1999, la part des ressources relevant du budget ordinaire sera portée, pour l'exercice biennal 2006-2007, à plus de la moitié du total des ressources inscrites au chapitre 28G et à la moitié des ressources prévues pour l'Office au chapitre 2. Les ressources prévues pour l'Office des Nations Unies à Nairobi sont récapitulées dans le tableau ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Montant révisé des crédits ouverts pour 2004-2005^a</i>	<i>Augmentation (montant)</i>	<i>Augmentation (pourcentage)</i>	<i>Total pour 2006-2007 (avant actualisation des coûts)</i>
Chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble) : Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi	647,3	154,5	23,9	801,8
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) : services de conférence à Nairobi	10 094,6	1 576,5	15,6	11 671,1
Chapitre 14 (Environnement)	7 906,5	273,5	3,5	8 180,0
Chapitre 15 (Établissements humains)	14 953,4	512,1	3,4	15 465,5
Chapitre 28G (Administration, Nairobi)	13 512,5	2 573,2	19,0	16 085,7
Chapitre 32 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)	9 362,7	(5 614,8)	(60,0)	3 747,9
Chapitre 33 (Sûreté et sécurité, Nairobi)	7 465,4	1 536,4	20,6	9 001,8
Total	63 942,4	1 011,4	1,6	64 953,8

^a Ressources prévues à Nairobi pour les chapitres et bureaux indiqués (les bureaux de liaison du PNUE et d'ONU-Habitat à New York sont exclus).

Technologies de l'information

58. Les ressources prévues pour les technologies de l'information pour l'exercice 2006-2007 augmentent de 15,7 millions pour atteindre 234,8 millions, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>2004-2005 Crédits révisés</i>	<i>Augmentation</i>		<i>2006-2007 Montants prévus^a</i>
		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>	
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	1 373,5	18,2	1,3	1 391,7
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	22 808,1	772,3	3,4	23 580,4
3. Affaires politiques	15 761,1	119,3	0,8	15 880,4
4. Désarmement	510,3	63,2	12,4	573,5
5. Opérations de maintien de la paix	4 673,9	205,3	4,4	4 879,2
6. Utilisations pacifiques de l'espace	237,3	(22,3)	(9,4)	215,0
7. Cour internationale de Justice	581,7	(145,5)	(25,0)	436,2
8. Affaires juridiques	2 464,9	21,4	0,9	2 486,3
9. Affaires économiques et sociales	7 760,8	1 022,4	13,2	8 783,2
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	81,6	10,3	12,6	91,9
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	44,6	61,3	137,4	105,9

Chapitre	2004-2005 Crédits révisés	Augmentation		2006-2007 Montants prévus ^a
		Montant	Pourcentage	
12. Commerce et développement	7 510,6	(851,0)	(11,3)	6 659,6
14. Environnement	202,4	4,3	2,1	206,7
15. Établissements humains	–	2,9	0,0	2,9
16. Contrôle international des drogues et prévention du crime et justice pénale	604,2	273,8	45,3	878,0
17. Développement économique et social en Afrique	3 928,0	375,0	9,5	4 303,0
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	2 734,6	257,7	9,4	2 992,3
19. Développement économique de l'Europe	4 687,8	(32,0)	(0,7)	4 655,8
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	4 966,6	54,1	1,1	5 020,7
21. Développement économique et social en Asie occidentale	2 667,1	242,1	9,1	2 909,2
23. Droits de l'homme	3 698,1	16,1	0,4	3 714,2
24. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	–	1,2	0,0	1,2
25. Réfugiés de Palestine	1 948,1	1,5	0,1	1 949,6
26. Assistance humanitaire	2 357,2	34,6	1,5	2 391,8
27. Information	5 183,4	662,6	12,8	5 846,0
28. Services de gestion et d'appui	106 142,2	5 395,0	5,1	111 537,2
29. Contrôle interne	768,5	(3,9)	(0,5)	764,6
30. Activités administratives financées en commun	174,9	53,4	30,5	228,3
32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	14 359,0	7 291,8	50,8	21 650,8
33. Sûreté et sécurité	899,2	(218,9)	(24,3)	680,3
Total	219 129,7	15 686,2	7,2	234 815,9

^a Aux taux révisés de 2004-2005.

59. Parmi les rapports récents sur la stratégie en matière de technologies de l'information et des communications (TIC) figure un rapport du Secrétaire général (A/59/265), qui récapitule les résultats obtenus en 2004 s'agissant des initiatives relatives aux éléments constitutifs de la stratégie en matière de TIC et au renforcement de la gouvernance. On y trouve également des renseignements sur le rôle joué par les réseaux informatiques dans le fonctionnement de l'Organisation. Un additif au rapport porte sur les arrangements financiers et techniques relatifs au système Galaxy (A/59/265/Add.1). Par ailleurs, un rapport distinct sur la mise en place du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU a été publié sous forme d'additif au premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice 2004-2005 (A/59/578/Add.1). En application du paragraphe 47 de la section XI de la résolution 59/276, les conclusions de l'étude technique concernant la sécurité et la continuité des opérations informatiques et la reprise après sinistre seront présentées à l'Assemblée générale à sa soixantième session pour qu'elle les examine.
60. Les propositions pour l'exercice 2006-2007 dénotent l'importance croissante de l'informatique pour les activités de l'Organisation et les investissements qu'il est prévu de réaliser dans le domaine de l'informatique dans le cadre des différents chapitres du budget, bien souvent au moyen de ressources provenant de composantes sans rapport avec l'informatique. Les ajustements prévus

pour l'exercice découlent principalement : a) de l'augmentation de la demande de services opérationnels au Siège, qui a conduit à faire supporter par les départements et services du Siège la part des dépenses qui leur revient au titre des services centraux de traitement de données et de l'appui; b) de la poursuite des investissements visant à moderniser et à améliorer l'infrastructure dans les principaux lieux d'affectation, en particulier dans les sièges régionaux et dans les commissions régionales, afin de la mettre au même niveau que celle du Siège, de rendre les systèmes plus homogènes et de prendre en charge les applications qui sont ou seront tributaires de la possibilité de communiquer en temps réel dans l'ensemble de l'Organisation.

61. Au cours des six dernières années, le Siège s'est doté de moyens informatiques très complexes et très divers, qu'il s'agisse de l'infrastructure de réseau, des serveurs de réseau local et des serveurs d'applications, des ordinateurs individuels ou des logiciels. Dans le cadre de leur programme de travail, de nombreux départements ont conçu et mis en service des applications qui exigent que l'on installe et que l'on gère une multiplicité de serveurs et de systèmes de stockage et de sauvegarde. Plusieurs solutions ont été mises en œuvre progressivement ces dernières années, notamment avec la mise en service de réseaux de stockage et d'unités de stockage reliées au réseau, qui évitent aux départements d'avoir à gérer leurs propres serveurs et les unités de stockage correspondantes puisque les services de stockage et de sauvegarde sont fournis de façon centralisée. Les propositions présentées pour l'exercice 2006-2007 permettraient de disposer des moyens voulus pour élargir ces services au vu de l'augmentation considérable de la demande. Elles permettraient aussi de gérer de façon structurée et centralisée les divers types de services d'infrastructure et services d'appui, d'utiliser les ressources disponibles afin de réaliser des économies d'échelle et de faire supporter une partie des coûts aux départements et services demandeurs. Un montant supplémentaire de 4,6 millions de dollars est demandé au chapitre 28D. Par ailleurs, un montant de 4,3 millions de dollars, qui sera géré centralement par le Bureau des services centraux d'appui, est réparti entre différents chapitres du budget afin que les départements et services puissent financer la part des dépenses qui leur revient au titre des services informatiques.
62. Le montant supplémentaire de 4,6 millions de dollars prévu au titre des services informatiques au chapitre 28D permettrait au Bureau des services centraux d'appui de disposer de moyens suffisants pour répondre aux besoins des utilisateurs et exécuter efficacement le programme. Il s'explique principalement par l'augmentation de la demande de services opérationnels liés à l'Internet, aux serveurs, aux bases de données, aux dispositifs de stockage et au courrier électronique au Siège, par la mise au point d'applications partagées et par le coût de la maintenance du réseau et des serveurs. L'augmentation est en partie compensée par une diminution du montant des crédits demandés au titre des autres dépenses de personnel, des consultants et des fournitures et accessoires compte tenu des dépenses constatées par le passé, et au titre du matériel informatique étant donné que le Bureau des services centraux d'appui a revu à la baisse ses besoins en matière de matériel de télécommunication et de bureautique.
63. Un montant supplémentaire de 4,3 millions de dollars a été proposé afin que les autres départements et services au Siège puissent prendre en charge la part des dépenses qui leur revient au titre des services centraux de traitement de données et de l'appui, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Introduction

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Services contractuels</i>	<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>Total^a</i>
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	43,0	21,1	64,1
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	610,7	299,8	910,5
3. Affaires politiques	141,5	55,0	196,5
4. Désarmement	20,9	36,8	57,7
5. Opérations de maintien de la paix	77,4	49,0	126,4
8. Affaires juridiques	100,3	86,5	186,8
9. Affaires économiques et sociales	834,6	187,8	1 022,4
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	8,0	2,0	10,0
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	8,0	2,0	10,0
14. Environnement	3,4	0,9	4,3
15. Établissements humains	2,3	0,6	2,9
24. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	0,9	0,3	1,2
25. Réfugiés de Palestine	1,2	0,3	1,5
26. Assistance humanitaire	84,2	43,8	128,0
27. Information	391,4	281,4	672,8
28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	55,1	34,9	90,0
28B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	161,4	102,1	263,5
28C. Bureau de la gestion des ressources humaines	131,4	207,7	339,1
29. Contrôle interne	43,5	34,8	78,3
33. Sûreté et sécurité	98,9	45,1	144,0
Total	2 818,1	1 491,9	4 310,0

^a Aux taux révisés de 2004-2005.

64. En ce qui concerne les projets informatiques relevant du chapitre 32 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), le montant prévu pour moderniser et améliorer l'infrastructure dans les principaux lieux d'affectation atteint 21,7 millions de dollars, soit une augmentation de 7,3 millions de dollars. On a mis l'accent sur la modernisation de l'infrastructure de réseau dans les sièges régionaux et dans les commissions régionales afin de la mettre au même niveau que celle du Siège, de rendre les systèmes plus homogènes et de prendre en charge les applications qui sont ou seront tributaires de la possibilité de communiquer en temps réel dans l'ensemble de l'Organisation. Un montant de 7 724 900 dollars est réservé à cet effet et le Bureau des services centraux d'appui sera chargé de superviser et de coordonner l'exécution du projet, de faciliter l'achat de matériel et de services à l'échelle du système et de veiller à l'application de politiques et normes uniformes dans les principaux lieux d'affectation.

Formation

65. Comme dans les budgets-programmes précédents, on a prévu des ressources aux fins de la formation en vue d'appuyer les réformes engagées par le Secrétaire général et d'aider les membres du personnel, quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent, à perfectionner leurs compétences, conformément à l'objectif de l'Organisation qui consiste à renforcer la polyvalence et les qualifications du personnel. Le montant total des ressources prévues au titre de la formation pendant l'exercice atteint 25,6 millions de dollars.

66. Les programmes de perfectionnement et de formation gérés de façon centralisée contribueront, comme auparavant, à promouvoir une culture d'apprentissage permanent, à renforcer les compétences de direction et de gestion, ainsi que les compétences prioritaires pour l'Organisation, et à développer l'aptitude des départements à conduire et à gérer le changement. Le montant prévu pour les activités de formation centralisées représente 16,1 millions de dollars, dont une augmentation de 250 000 dollars au titre des programmes réservés aux cadres dirigeants afin de tenir compte de l'importance accrue qui sera accordée au perfectionnement des cadres et au suivi des résultats pendant l'exercice 2006-2007. Les ressources consacrées à la formation serviront à étayer la réforme de la gestion des ressources humaines, la priorité étant donnée pendant l'exercice 2006-2007 à la mobilité et à l'organisation des carrières.
67. En application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, on continuera à offrir des cours de langue dans les six langues officielles de l'ONU, ainsi que des cours visant à promouvoir le multilinguisme en permettant au personnel d'approfondir ses connaissances linguistiques et aux représentants des différentes cultures de mieux se comprendre.
68. Une part importante des ressources prévues au titre de la formation sera consacrée au perfectionnement des qualifications des agents de sécurité conformément aux mesures approuvées pour renforcer la sûreté et la sécurité dans l'Organisation. Le renforcement des normes de sécurité et l'évolution des conditions de sécurité ont montré que l'Organisation ne devait pas se contenter de proposer une formation de base si elle voulait que le personnel chargé de la sécurité s'acquitte efficacement de fonctions de plus en plus spécialisées.
69. Les ressources nécessaires à la formation pour l'exercice biennal 2006-2007 se répartissent comme suit :

Activités de formation centralisées	
Renforcement des compétences de direction et de suivi des résultats	5 846 500
Compétences professionnelles et techniques et aide à l'organisation des carrières	4 855 100
Technologies de l'information	3 138 200
Gestion des ressources humaines et financières	2 300 100
Total partiel	16 139 900
Cours de langue	7 400 500
Autres ^a	2 086 200
Total	25 626 600

^a Y compris la formation en matière de sécurité et la part du coût des activités financées en commun prise en charge par l'ONU.

Démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes

70. On a intégré l'idée d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes dans le budget-programme depuis l'exercice 2000-2001, conformément aux conclusions concertées du Conseil économique et social (1997/2) et à la résolution 52/100 de l'Assemblée générale, en date du 12 décembre 1997, dans laquelle l'Assemblée a prié tous les organismes ayant à connaître de questions concernant les programmes et le budget, notamment le Comité du programme et de la coordination, de veiller à ce que tous les programmes, plans et budgets-programmes intègrent de façon visible une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes. Selon les conclusions concertées du Conseil économique et social, cela consiste à évaluer les incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit donc d'une notion plus large que

celle d'équilibre entre les sexes dans les effectifs du Secrétariat, qui porte essentiellement sur la nécessité de recruter et de promouvoir davantage de femmes.

71. Si l'on peut considérer le projet de budget comme un instrument « neutre », l'objet de la démarche soucieuse de l'égalité entre les hommes et les femmes est de veiller à ce que les distinctions qui existent entre les hommes et les femmes ne soient pas ignorées dans les programmes de travail. Les enseignements tirés des derniers exercices biennaux montrent que les directeurs de programme ont pris conscience du fait que les activités de l'Organisation pouvaient avoir des répercussions différentes pour les femmes et pour les hommes. Accordant plus d'importance à l'analyse des distinctions fondées sur le sexe, ils sont aussi devenus plus attentifs aux effets de leurs activités sur les hommes et les femmes censés en être les bénéficiaires. Il convient de se demander quelles sont les incidences sur les femmes et sur les hommes des politiques, programmes ou projets considérés et de prendre en compte la problématique hommes-femmes dans la définition des problèmes à régler lors de la conception du programme de travail et de la sélection des produits à exécuter.
72. Comme cela était déjà le cas dans les budgets-programmes précédents, nombre de produits prévus dans le projet de budget-programme pour 2006-2007 témoignent du fait que l'Organisation est, dans ses activités, soucieuse de l'égalité entre les sexes. Un examen de la liste des produits retenus montre que la problématique hommes-femmes figure dans l'énoncé des produits de 19 chapitres et est également prise en compte dans les activités d'un grand nombre d'autres chapitres. Il est fait expressément mention de la problématique hommes-femmes dans le cadre logique de 20 chapitres du budget avec 53 réalisations escomptées et 55 indicateurs de succès associés à des mesures de résultats qui se rapportent directement à la démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes.

Ressources extrabudgétaires

73. Le montant des fonds extrabudgétaires prévus pour l'exercice biennal 2006-2007 est indiqué dans le tableau 8. En bref, ces fonds serviraient à financer un total de 9 587 postes dont la répartition par classe est indiquée dans le tableau ci-dessous. Ce chiffre est à comparer à celui de l'exercice biennal 2004-2005, qui était de 8 808. Il comprend les postes affectés aux services d'appui et aux activités de fond financés au moyen de fonds opérationnels, situés dans les bureaux permanents des Nations Unies, ainsi que les postes financés au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. L'augmentation nette du nombre de postes, qui apparaît dans le tableau ci-après, est concentrée en grande partie, particulièrement en ce qui concerne les classes P-1 à P-4, sur le chapitre 24 (Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés).

<i>Catégorie</i>	<i>2004-2005 Estimation</i>	<i>2006-2007 Prévision</i>	<i>Variation</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SSG	3	3	–
D-2	34	33	(1)
D-1	157	153	(4)
P-5	432	413	(19)
P-4/3	2 146	2 208	62
P-2/1	402	471	69
Total partiel	3 174	3 281	107

<i>Catégorie</i>	<i>2004-2005 Estimation</i>	<i>2006-2007 Prévision</i>	<i>Variation</i>
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	105	111	6
Autres classes ^a	5 529	6 195	666
Total partiel	5 634	6 306	672
Total	8 808	9 587	779

^a Dont les postes d'agent du Service de sécurité, d'agent de la catégorie des corps de métier, d'agent local et d'agent du Service mobile.

74. Au cours de l'exercice biennal, des fonds extrabudgétaires d'un montant estimatif de 5,6 milliards de dollars (soit une augmentation nette d'environ 184,9 millions de dollars) serviront à financer diverses activités d'appui, activités de fond et activités opérationnelles, notamment dans les domaines du règlement des conflits, du rétablissement de la paix, de l'assistance électorale, de la lutte antimines, de l'action en faveur de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, des services centraux d'appui et des activités décentralisées des centres régionaux pour le désarmement. La répartition des fonds par chapitre est indiquée au tableau 8.
75. Étant donné la nature des contributions volontaires, le volume des rentrées de fonds extrabudgétaires et le nombre de postes qui pourront être financés au cours de l'exercice biennal ne peuvent être déterminés avec précision. Les estimations relatives à l'exercice en cours tendent donc à être plus précises que les projections faites pour l'exercice suivant. Si l'on utilise ces chiffres pour analyser la tendance des fonds extrabudgétaires, il convient de ne tirer que des conclusions prudentes car il se peut que certaines variations peu importantes d'un exercice à l'autre tiennent tout simplement au fait que les données se rapportant à un exercice futur sont moins fiables que celles qui concernent l'exercice en cours. Pour l'exercice biennal 2006-2007, on prévoit une augmentation globale de 3,3 % résultant d'une série d'augmentations et de diminutions des fonds disponibles pour les opérations programmées dans divers domaines, dont une augmentation de 205 millions de dollars au titre du chapitre 25 (Réfugiés de Palestine).

Tableaux

Tableau 1

Budget ordinaire

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2004-2005	2006-2007	Augmentation (diminution)	
			Montant	Pourcentage
Budget ordinaire				
Dépenses	3 608 173,9	3 803 788,9	195 615,0	5,4
Recettes générales	28 238,2	26 519,5	(1 718,7)	(6,1)
Total partiel	3 579 935,7	3 777 269,4	197 333,7	5,5
Recettes provenant des contributions du personnel	415 613,7	437 938,9	22 325,2	5,4
Budget ordinaire, montant net	3 164 322,0	3 339 330,5	175 008,5	5,5
Fonds extrabudgétaires				
Activités d'appui	830 610,8	883 675,4	53 064,6	6,4
Activités de fond	1 652 765,8	1 676 666,1	23 900,3	1,4
Activités opérationnelles	2 962 865,7	3 070 778,6	107 912,9	3,6
Total, fonds extrabudgétaires	5 446 242,3	5 631 120,1	184 877,8	3,4
Budget total, montant net	8 610 564,3	8 970 450,6	359 886,3	4,2

Tableau 2

Postes par source de financement

	2004-2005	2006-2007	Augmentation (diminution)	
			Montant	Pourcentage
Budget ordinaire				
Chapitres des dépenses	9 538	9 528	(10)	(0,1)
Chapitres des recettes	103	102	(1)	(1,0)
Total partiel	9 641	9 630	(11)	(0,1)
Fonds extrabudgétaires				
Activités d'appui	4 141	3 085	(1 056)	(25,5)
Activités de fond	890	2 986	2 096	235,5
Activités opérationnelles	3 777	3 516	(261)	(6,9)
Total partiel	8 808	9 587	779	8,8
Total général	18 449	19 217	768	4,2

Tableau 3

État récapitulatif du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2002-2003 Dépenses effectives	2004-2005 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actuali- sation des coûts	2006-2007 Montant estimatif
			Montant	Pourcentage			
Titre I							
Politique, direction et coordination d'ensemble							
	542 036,7	621 799,7	(4 255,5)	(0,7)	617 544,2	38 399,3	655 943,5
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	51 517,3	61 543,2	500,8	0,8	62 044,0	3 769,6	65 813,6
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	490 519,4	560 256,5	(4 756,3)	(0,8)	555 500,2	34 629,7	590 129,9
Titre II							
Affaires politiques							
	357 950,9	545 130,8	(4 370,7)	(0,8)	540 760,1	12 091,7	552 851,8
3. Affaires politiques	261 957,9	427 627,2	2 444,0)	(0,6)	425 183,2	4 186,5	429 369,7
4. Désarmement	15 920,1	18 739,9	9,9	0,1	18 749,8	1 118,6	19 868,4
5. Opérations de maintien de la paix	75 850,5	92 859,8	(1 932,2)	(2,1)	90 927,6	6 372,6	97 300,2
6. Utilisations pacifiques de l'espace	4 222,4	5 903,9	(4,4)	(0,1)	5 899,5	414,0	6 313,5
Titre III							
Justice internationale et droit international							
	62 992,6	75 570,0	1 039,0	1,4	76 609,0	4 225,3	80 834,3
7. Cour internationale de Justice	28 100,0	34 936,0	428,6	1,2	35 364,6	1 597,7	36 962,3
8. Affaires juridiques	34 892,6	40 634,0	610,4	1,5	41 244,4	2 627,6	43 872,0
Titre IV							
Coopération internationale pour le développement							
	295 140,8	355 738,4	884,8	0,2	356 623,2	22 346,6	378 969,8
9. Affaires politiques et sociales	126 371,0	143 027,7	2 112,3	1,5	145 140,0	9 005,3	154 145,3
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	2 128,6	4 358,6	366,9	8,4	4 725,5	272,9	4 998,4
11. Appui de l'ONU au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	5 801,4	9 575,0	165,4	1,7	9 740,4	581,8	10 322,2
12. Commerce et développement	92 665,1	114 802,3	(2 271,4)	(2,0)	112 530,9	7 847,8	120 378,7
13. Centre du commerce international CNUCED/OMC	20 560,2	26 136,3	(211,8)	(0,8)	25 924,5	77,4	26 001,9
14. Environnement	8 998,6	10 915,8	277,8	2,5	11 193,6	919,4	12 113,0
15. Établissements humains	13 543,8	16 012,8	515,0	3,2	16 527,8	1 438,7	17 966,5
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et justice pénale	25 072,1	30 909,9	(69,4)	(0,2)	30 840,5	2 203,3	33 043,8
Titre V							
Coopération régionale pour le développement							
	350 681,6	395 309,4	782,5	0,2	396 091,9	25 314,6	421 406,5
17. Développement économique et social en Afrique	78 411,2	96 242,0	100,0	0,1	96 342,0	6 016,2	102 358,2
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	58 612,6	65 067,1	308,1	0,5	65 375,2	3 858,4	69 233,6
19. Développement économique de l'Europe	46 611,9	54 761,8	(22,1)	–	54 739,7	3 846,6	58 586,3
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	73 127,7	85 371,4	326,5	0,4	85 697,9	7 019,5	92 717,4

Introduction

	2002-2003 Dépenses effectives	2004-2005 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actuali- sation des coûts	2006-2007 Montant estimatif
			Montant	Pourcentage			
21. Développement économique et social en Asie occidentale	50 017,1	50 995,6	70,0	0,1	51 065,6	2 585,4	53 651,0
22. Programme ordinaire de coopération technique	43 901,1	42 871,5	0,0	-	42 871,5	1 988,5	44 860,0
Titre VI							
Droits de l'homme et affaires humanitaires							
	147 712,1	189 731,5	(255,3)	(0,1)	189 476,2	8 918,2	198 394,4
23. Droits de l'homme	48 149,8	64 571,3	(1 376,8)	(2,1)	63 194,5	4 298,7	67 493,2
24. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	49 244,2	66 243,9	(458,6)	(0,7)	65 785,3	1 519,9	67 305,2
25. Réfugiés de Palestine	29 386,6	34 641,0	555,8	1,6	35 196,8	1 776,9	36 973,7
26. Aide humanitaire	20 931,5	24 275,3	1 024,3	4,2	25 299,6	1 322,7	26 622,3
Titre VII							
Information							
	150 942,4	162 322,6	(307,1)	(0,2)	162 015,5	10 724,0	172 739,5
27. Information	150 942,4	162 322,6	(307,1)	(0,2)	162 015,5	10 724,0	172 739,5
Titre VIII							
Services communs d'appui							
	459 916,6	477 820,5	(365,1)	(0,1)	477 455,4	29 086,0	506 541,4
28. Services de gestion et d'appui	459 916,6	477 820,5	(365,1)	(0,1)	477 455,4	29 086,0	506 541,4
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	10 099,3	11 518,0	(297,2)	(2,6)	11 220,8	752,9	11 973,7
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	26 427,4	29 460,1	(370,0)	(1,3)	29 090,1	1 986,6	31 076,7
C. Bureau de la gestion des ressources humaines	51 008,1	58 562,3	229,5	0,4	58 791,8	3 652,9	62 444,7
D. Bureau des services centraux d'appui	233 298,5	229 877,8	(379,4)	(0,2)	229 498,4	13 910,1	243 408,5
E. Administration (Genève)	97 437,6	102 258,1	(2 359,4)	(2,3)	99 898,7	4 693,9	104 592,6
F. Administration (Vienne)	27 206,2	32 631,7	238,2	0,7	32 869,9	1 781,4	34 651,3
G. Administration (Nairobi)	14 439,5	13 512,5	2 573,2	19,0	16 085,7	2 308,2	18 393,9
Titre IX							
Contrôle interne							
	21 380,0	24 187,0	299,9	1,2	24 486,9	1 646,0	26 132,9
29. Contrôle interne	21 380,0	24 187,0	299,9	1,2	24 486,9	1 646,0	26 132,9
Titre X							
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales							
	88 551,2	91 701,1	6 546,0	7,1	98 247,1	8 698,9	106 946,0
30. Activités administratives financées en commun	18 270,0	10 445,2	247,5	2,4	10 692,7	699,5	11 392,2
31. Dépenses spéciales	70 281,2	81 255,9	6 298,5	7,8	87 554,4	7 999,4	95 553,8
Titre XI							
Dépenses d'équipement							
	88 693,1	104 566,6	(35 574,2)	(34,0)	68 992,4	3 202,4	72 194,8
32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	88 693,1	104 566,6	(35 574,2)	(34,0)	68 992,4	3 202,4	72 194,8
Titre XII							
Sûreté et sécurité							
	-	140 037,1	31 644,6	22,6	171 681,7	12 557,9	184 239,6
33. Sûreté et sécurité	-	140 037,1	31 644,6	22,6	171 681,7	12 557,9	184 239,6
Titre XIII							
Compte pour le développement							
	13 065,0	13 065,0	-	-	13 065,0	-	13 065,0
34. Compte pour le développement	13 065,0	13 065,0	-	-	13 065,0	-	13 065,0

	2002-2003	2004-2005	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actuali- sation des coûts	2006-2007 Montant estimatif
	Dépenses effectives		Crédits ouverts	Montant			
Titre XIV							
Contributions du personnel	385 517,3	411 194,2	4 207,7	1,0	415 401,9	18 127,5	433 529,4
35. Contributions du personnel	385 517,3	411 194,2	4 207,7	1,0	415 401,9	18 127,5	433 529,4
Total, budget ordinaire	2 964 580,3	3 608 173,9	276,6	0,0	3 608 450,5	195 338,4	3 803 788,9

Tableau 4
Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2002-2003	2004-2005	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2006-2007 Montant estimatif
	Dépenses effectives		Crédits ouverts	Montant			
Postes	1 560 715,6	1 800 846,4	40 054,5	2,2	1 840 900,9	129 318,8	1 970 219,7
Autres dépenses de personnel	293 679,4	358 532,6	(173 134,3)	(48,3)	185 398,3	12 418,6	197 816,9
Émoluments de non-fonctionnaires	3 680,8	9 742,0	133,7	1,4	9 875,7	115,4	9 991,1
Consultants et experts	23 876,0	41 577,4	(22 100,5)	(53,2)	19 476,9	926,3	20 403,2
Voyages de représentants	20 709,4	24 978,5	(481,7)	(1,9)	24 496,8	1 239,8	25 736,6
Voyages de fonctionnaires	36 066,0	42 790,2	(14 273,7)	(33,4)	28 516,5	1 443,4	29 959,9
Services contractuels	79 489,7	99 504,5	(687,5)	(0,7)	98 817,0	4 930,4	103 747,4
Frais généraux de fonctionnement	223 008,6	288 895,4	(74 998,9)	(26,0)	213 896,5	11 153,9	225 050,4
Dépenses de représentation	887,9	1 295,6	(259,3)	(20,0)	1 036,3	49,5	1 085,8
Fournitures et accessoires	27 896,9	43 258,1	(11 358,8)	(26,3)	31 899,3	1 657,9	33 557,2
Mobilier et matériel	51 820,5	103 636,3	(67 302,4)	(64,9)	36 333,9	1 743,5	38 077,4
Amélioration des locaux	49 690,2	116 775,0	(47 782,6)	(40,9)	68 992,4	3 202,4	72 194,8
Subventions et contributions	164 693,0	222 276,2	12 311,1	5,5	234 587,3	7 022,5	241 609,8
Autres dépenses ^a	428 366,1	454 065,7	360 157,0	79,3	814 222,7	20 116,0	834 338,7 ^a
Total, budget ordinaire	2 964 580,1	3 608 173,9	276,6	0,0	3 608 450,5	195 338,4	3 803 788,9

^a Dont un montant global au titre des missions politiques spéciales.

Tableau 5
**Budget ordinaire : postes permanents et temporaires approuvés
pour l'exercice biennal 2004-2005 et proposés pour l'exercice biennal 2006-2007**

Chapitre du budget	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel
	Vice-Secrétaire général/SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
1. Politique, direction et coordination d'ensemble									
2004-2005	4	2	7	11	17	16	10	3	70
Créations	-	-	-	-	1	-	1	-	2
Suppressions	(1)	-	-	-	(1)	(2)	(1)	-	(5)
2006-2007	3	2	7	11	17	14	10	3	67
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences									
2004-2005	1	1	4	21	157	378	357	31	950
Créations	-	-	-	-	-	9	3	-	12
Réaffectations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Suppressions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2006-2007	1	1	4	21	157	387	360	31	962
3. Affaires politiques									
2004-2005	2	2	7	13	35	35	35	11	140
Créations	-	-	-	-	-	1	1	-	2
Suppressions	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)	(2)
2006-2007	2	2	7	13	35	36	35	10	140
4. Désarmement									
2004-2005	1	-	2	3	12	9	4	4	35
Créations	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Suppressions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2006-2007	1	-	2	3	13	9	4	4	36
5. Opérations de maintien de la paix									
2004-2005	1	3	6	7	8	9	9	9	52
2006-2007	1	3	6	7	8	9	9	9	52
6. Utilisations pacifiques de l'espace									
2004-2005	-	-	1	1	2	5	3	3	15
2006-2007	-	-	1	1	2	5	3	3	15
7. Cour internationale de Justice									
2004-2005	-	1	1	1	3	13	16	10	45
Créations	-	-	-	-	-	1	1	-	2
2006-2007	-	1	1	1	3	14	17	10	47

Chapitre du budget	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel
	Vice-Secrétaire général/SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
8. Affaires juridiques									
2004-2005	1	1	4	7	18	18	24	12	85
Créations	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Reclassements	-	-	-	-	1	(2)	1	-	-
2006-2007	1	1	4	7	18	19	22	14	86
9. Affaires économiques et sociales									
2004-2005	1	3	10	34	65	90	66	49	318
Créations	-	-	-	-	1	-	2	-	3
Suppressions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2006-2007	1	3	10	34	66	90	68	49	321
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement									
2004-2005	1	-	1	1	2	3	1	1	10
Créations	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Réaffectations	-	-	-	-	1	(1)	-	-	-
2006-2007	1	-	1	1	3	2	2	1	11
11. Appui de l'ONU au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique									
2004-2005	1	-	1	2	4	4	7	-	19
2006-2007	1	-	1	2	4	4	7	-	19
12. Commerce et développement									
2004-2005	1	1	6	17	46	55	71	31	228
Créations	-	-	-	-	-	1	1	3	5
Reclassements	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-
Suppressions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2006-2007	1	1	6	18	45	56	72	34	233
14. Environnement									
2004-2005	1	-	3	1	8	10	4	2	29
Créations	-	-	-	-	-	-	1	-	1
2006-2007	1	-	3	1	8	10	5	2	30
15. Établissements humains									
2004-2005	1	-	1	4	8	17	12	5	48
Créations	-	-	-	-	-	1	1	-	2
2006-2007	1	-	1	4	8	18	13	5	50
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et justice pénale									
2004-2005	1	-	2	4	12	24	20	10	73
Créations	-	-	-	-	-	2	-	-	2

Chapitre du budget	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel
	Vice-Secrétaire général/SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
2006-2007	1	–	2	4	12	26	20	10	75
17. Développement économique et social en Afrique									
2004-2005	1	–	1	16	41	61	72	29	221
Reclassements	–	–	–	–	–	–	1	–	2
2006-2007	1	–	1	16	41	61	73	29	222
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique									
2004-2005	1	–	1	11	29	55	47	34	178
Créations	–	–	–	–	3	1	–	1	5
Suppressions	–	–	–	–	–	–	–	–	–
2006-2007	1	–	1	11	32	56	47	35	183
19. Développement économique de l'Europe									
2004-2005	1	–	1	9	23	32	33	20	119
2006-2007	1	–	1	9	23	32	33	20	119
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes									
2004-2005	1	–	1	13	28	59	47	43	192
Créations	–	–	–	–	–	1	1	5	7
Suppressions	–	–	–	–	–	–	–	–	–
2006-2007	1	–	1	13	28	60	48	48	199
21. Développement économique et social en Asie occidentale									
2004-2005	1	–	1	7	23	32	26	16	106
Créations	–	–	–	–	–	–	2	2	4
Suppressions	–	–	–	–	–	–	–	–	–
2006-2007	1	–	1	7	23	32	28	18	110
23. Droits de l'homme									
2004-2005	1	1	1	4	19	32	45	17	120
Créations	–	–	2	1	–	1	–	–	4
Transformations	–	–	–	–	–	–	2	–	2
2006-2007	1	1	3	5	19	33	47	17	126
24. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés									
2004-2005	1	1	–	–	–	–	–	–	2
2006-2007	1	1	–	–	–	–	–	–	2
25. Réfugiés de Palestine									
2004-2005	1	1	2	12	19	42	20	2	99
Créations	–	–	–	–	–	2	1	–	3
2006-2007	1	1	2	12	19	44	21	2	102

Chapitre du budget	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel
	Vice-Secrétaire général/SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
26. Aide humanitaire									
2004-2005	1	1	2	4	9	11	11	5	44
Créations	-	-	-	-	-	3	2	-	5
2006-2007	1	1	2	4	9	14	13	5	49
27. Information									
2004-2005	1	-	4	20	37	71	87	60	280
Créations	-	-	-	-	-	4	-	-	4
Suppressions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2006-2007	1	-	4	20	37	75	87	60	284
28. Services de gestion et d'appui									
2004-2005	1	3	12	26	68	99	104	60	373
Créations	-	-	-	1	2	9	6	-	18
Reclassements	-	-	-	1	(1)	-	1	-	1
Réaffectations	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-
Suppressions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2006-2007	1	3	12	28	68	109	111	60	392
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion									
2004-2005	1	-	2	3	9	3	1	-	19
Créations	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Réaffectations	-	-	-	-	(1)	1	-	-	-
2006-2007	1	-	2	3	9	4	1	-	20
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité									
2004-2005	-	1	2	7	7	16	16	9	58
Créations	-	-	-	-	-	1	-	-	1
Suppressions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2006-2007	-	1	2	7	7	17	16	9	59
C. Bureau de la gestion des ressources humaines									
2004-2005	-	1	3	5	16	20	18	11	74
Créations	-	-	-	-	-	-	2	-	2
Suppressions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2006-2007	-	1	3	5	16	20	20	11	76
D. Bureau des services centraux d'appui									
2004-2005	-	1	2	7	21	32	39	16	118
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Suppressions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2006-2007	-	1	2	7	21	32	39	16	118

Chapitre du budget	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel
	Vice-Secrétaire général/SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
E. Administration (Genève)									
2004-2005	-	-	1	3	8	14	11	13	50
Reclassements	-	-	-	1	(1)	-	1	(1)	-
2006-2007	-	-	1	4	7	14	12	12	50
F. Administration (Vienne)									
2004-2005	-	-	1	1	4	6	6	2	20
Créations	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	1	1
2006-2007	-	-	1	1	4	6	7	3	22
G. Administration (Nairobi)									
2004-2005	-	-	1	-	3	8	13	9	34
Créations	-	-	-	1	1	8	3	-	13
2006-2007	-	-	1	1	4	16	16	9	47
29. Contrôle interne									
2004-2005	1	-	2	3	12	20	15	8	61
Créations	-	-	-	1	-	-	-	-	1
2006-2007	1	-	2	4	12	20	15	8	62
33. Sûreté et sécurité									
2004-2005	1	-	2	2	8	16	16	6	51
2006-2007	1	-	2	2	8	16	16	6	51
Total, budget ordinaire									
2004-2005	30	21	86	254	713	1 216	1 162	481	3 963
Créations	-	-	2	3	8	36	24	12	85
Reclassements	-	-	-	2	(2)	1	-	1	2
Réaffectations	-	-	-	-	-	-	1	-	-
Suppressions	(1)	-	-	-	(1)	(2)	(2)	(1)	(7)
Transformations	-	-	-	-	-	-	2	-	2
2006-2007	29	21	88	259	718	1 251	1 186	493	4 045
Chapitre 3 des recettes. Services à l'intention du public									
2004-2005	-	-	-	-	2	7	3	3	15
Réaffectations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Suppressions	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)
2006-2007	-	-	-	-	2	7	3	2	14
Total, budget ordinaire et chapitre 3 des recettes									
2004-2005	30	21	86	254	715	1 223	1 165	484	3 978
Créations	-	-	2	3	8	36	24	12	85

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								Total partiel
	<i>Vice-Secrétaire général/SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	
Reclassements	-	-	-	2	(2)	1	-	1	2
Réaffectations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Suppressions	(1)	-	-	-	(1)	(2)	(2)	(2)	(8)
Transformations	-	-	-	-	-	-	2	-	2
2006-2007	29	21	88	259	720	1 258	1 189	495	4 059

^a Y compris les postes d'administrateur recruté sur le plan national.

Agents des services généraux et des catégories apparentées

<i>1^{re} classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Service mobile^a</i>	<i>Corps de métier</i>	Total partiel	Total général
13	64	–	2	–	–	79	149
–	2	–	–	–	–	2	4
(1)	(2)	–	–	–	–	(3)	(8)
12	64	–	2	–	–	78	145
83	788	–	15	–	78	964	1 914
–	–	–	–	–	–	–	12
–	(2)	–	–	–	–	(2)	(2)
–	(23)	–	–	–	(2)	(25)	(25)
83	763	–	15	–	76	937	1 899
6	87	6	24	4	–	127	267
–	–	–	–	–	–	–	2
–	(4)	–	–	–	–	(4)	(6)
6	83	6	24	4	–	123	263
4	16	–	–	–	–	20	55
–	–	–	–	–	–	–	1
–	(1)	–	–	–	–	(1)	(1)
4	15	–	–	–	–	19	55
1	23	–	168	137	–	329	381
1	23	–	168	137	–	329	381
–	5	–	–	–	–	5	20
–	5	–	–	–	–	5	20
6	47	–	–	–	–	53	98
–	–	–	–	–	–	–	2
6	47	–	–	–	–	53	100

Agents des services généraux et des catégories apparentées

<i>1^{re} classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Service mobile^a</i>	<i>Corps de métier</i>	Total partiel	Total général
11	50	–	–	–	–	61	146
–	–	–	–	–	–	–	1
–	–	–	–	–	–	–	–
11	50	–	–	–	–	61	147
33	191	–	–	–	–	224	542
–	–	–	–	–	–	–	3
–	(2)	–	–	–	–	(2)	(2)
33	189	–	–	–	–	222	543
–	4	–	–	–	–	4	14
–	–	–	–	–	–	–	1
–	–	–	–	–	–	–	–
–	4	–	–	–	–	4	15
1	9	–	1	–	–	11	30
1	9	–	1	–	–	11	30
12	155	–	–	–	–	167	395
–	–	–	–	–	–	–	5
–	–	–	–	–	–	–	–
–	(7)	–	–	–	–	(7)	(7)
12	148	–	–	–	–	160	393
1	5	–	11	–	–	17	46
–	–	–	–	–	–	–	1
1	5	–	11	–	–	17	47
–	2	–	23	–	–	25	73
–	–	–	–	–	–	–	2
–	2	–	23	–	–	25	75
3	29	–	–	–	–	32	105
–	–	–	–	–	–	–	2

Agents des services généraux et des catégories apparentées

<i>1^{re} classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Service mobile^a</i>	<i>Corps de métier</i>	Total partiel	Total général
3	29	–	–	–	–	32	107
1	2	–	299	3	–	305	526
–	–	–	–	(1)	–	(1)	1
1	2	–	299	2	–	304	526
–	–	–	261	–	–	261	439
–	–	–	–	–	–	–	5
–	–	–	(15)	–	–	(15)	(15)
–	–	–	246	–	–	246	429
6	70	–	–	–	–	76	195
6	70	–	–	–	–	76	195
–	4	–	283	–	–	287	479
–	–	–	–	–	–	–	7
–	–	–	(10)	–	–	(10)	(10)
–	4	–	273	–	–	277	476
–	–	–	147	3	–	150	256
–	–	–	–	–	–	–	4
–	–	–	(3)	(2)	–	(5)	(5)
–	–	–	144	1	–	145	255
2	55	–	–	–	–	57	177
–	–	–	–	–	–	–	4
–	–	–	–	–	–	–	2
2	55	–	–	–	–	57	183
–	–	–	–	–	–	–	2
–	–	–	–	–	–	–	2
–	11	–	–	–	–	11	110
–	–	–	–	–	–	–	3
–	11	–	–	–	–	11	113

Agents des services généraux et des catégories apparentées

<i>1^{re} classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Service mobile^a</i>	<i>Corps de métier</i>	Total partiel	Total général
2	15	–	–	–	–	17	61
–	–	–	–	–	–	–	5
2	15	–	–	–	–	17	66
9	236	–	184	39	–	468	748
–	–	–	–	–	–	–	4
–	(5)	–	–	–	–	(5)	(5)
9	231	–	184	39	–	463	747
68	696	–	51	–	103	918	1 291
–	–	–	–	–	–	–	18
–	1	–	–	–	(2)	(1)	–
–	–	–	–	–	–	–	–
(1)	(11)	–	–	–	(1)	(13)	(13)
67	686	–	51	–	100	904	1 296
4	22	–	–	–	–	26	45
–	–	–	–	–	–	–	1
–	–	–	–	–	–	–	–
4	22	–	–	–	–	26	46
8	66	–	–	–	–	74	132
–	–	–	–	–	–	–	1
–	(1)	–	–	–	–	(1)	(1)
8	65	–	–	–	–	73	132
13	83	–	–	–	–	96	170
–	–	–	–	–	–	–	21
(1)	(1)	–	–	–	–	(2)	(2)
12	82	–	–	–	–	94	170
19	228	–	–	–	103	350	468
–	2	–	–	–	(2)	–	–
–	(9)	–	–	–	(1)	(10)	(10)
19	221	–	–	–	100	340	458

Agents des services généraux et des catégories apparentées

<i>1^{re} classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Service mobile^a</i>	<i>Corps de métier</i>	Total partiel	Total général
18	233	–	–	–	–	251	301
–	–	–	–	–	–	–	–
18	233	–	–	–	–	251	301
6	64	–	–	–	–	70	90
–	–	–	–	–	–	–	1
–	(1)	–	–	–	–	(1)	1
6	63	–	–	–	–	69	91
–	–	–	51	–	–	51	85
–	–	–	–	–	–	–	13
–	–	–	51	–	–	51	98
9	20	–	1	–	–	30	91
–	–	–	–	–	–	–	1
9	20	–	1	–	–	30	92
8	162	300	407	–	–	877	928
8	162	300	407	–	–	877	928
279	2 746	306	1 877	186	181	5 575	9 538
–	2	–	–	–	–	2	87
–	1	–	–	(1)	(2)	(2)	–
–	(2)	–	–	–	–	(2)	(2)
(2)	(55)	–	(28)	(2)	(3)	(90)	(97)
–	–	–	–	–	–	–	2
277	2 692	306	1 849	183	176	5 483	9 528
9	77	2	–	–	–	88	103
–	2–	–	–	–	–	2	2
–	(2)	–	–	–	–	(2)	(3)
9	77	2	–	–	–	88	102
288	2 823	308	1 877	186	181	5 663	9 641
–	2	–	–	–	–	2	87

Agents des services généraux et des catégories apparentées

<i>1^{re} classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Service mobile^a</i>	<i>Corps de métier</i>	Total partiel	Total général
-	1	-	-	(1)	(2)	(2)	-
-	-	-	-	-	-	-	-
(2)	(57)	-	(28)	(2)	(3)	(92)	(100)
-	-	-	-	-	-	-	2
286	2 769	308	1 849	183	176	5 571	9 630

Introduction

Tableau 6

Taux de change de diverses monnaies vis-à-vis du dollar des États-Unis et taux annuel d'inflation de 2004 à 2007, pour les principaux lieux d'affectation

Lieu d'affectation (monnaie)	Taux de change				Taux annuel moyen d'inflation (pourcentage)			
	2004 ^a	2005 ^a	2006	2007	2004 ^a	2005 ^a	2006	2007
Vienne (euro)	0,813	0,813	0,813	0,813	1,8	1,7	1,7	1,7
Santiago (peso chilien)	610,583	610,583	610,583	610,583	1,1	3,0	3,0	3,0
Addis-Abeba (birr)	8,634	8,650	8,650	8,650	5,0	3,5	3,5	3,5
UNMOGIP (Inde) (roupie)	45,109	45,200	45,200	45,200	4,2	5,7	5,7	5,7
Beyrouth (livre libanaise)	1 503,583	1 503,583	1 503,583	1 503,583	2,0	2,0	2,0	2,0
Gaza/UNRWA/ONUST (nouveau shekel)	4,467	4,467	4,467	4,467	0,0	2,1	2,1	2,1
Nairobi (shilling kényen)	78,938	81,170	81,170	81,170	9,0	6,5	6,5	6,5
Mexico (peso mexicain)	11,301	11,520	11,520	11,520	4,4	4,1	4,1	4,1
La Haye (euro)	0,813	0,813	0,813	0,813	1,4	1,5	1,5	1,5
Bangkok (baht)	40,377	41,250	41,250	41,250	2,8	2,5	2,5	2,5
Port of Spain (dollar de la Trinité-et-Tobago)	6,120	6,120	6,120	6,120	5,0	5,0	5,0	5,0
New York (dollar des États-Unis)	1,000	1,000	1,000	1,000	2,7	2,7	2,5	2,5
Genève (franc suisse)	1,255	1,255	1,255	1,255	0,9	1,1	1,1	1,1
Centres d'information des Nations Unies ^b (dollar des États-Unis)	1,000	1,000	1,000	1,000	2,7	2,7	2,5	2,5

^a Base de calcul du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2004-2005.

^b Effet combiné des fluctuations du taux de change et de l'inflation.

Tableau 7

Coefficient d'ajustement et ajustement au coût de la vie, de 2004 à 2007, pour les principaux lieux d'affectation

Lieu d'affectation	Administrateurs Coefficient d'ajustement				Agents des services généraux Progression des traitements			
	2004 ^a	2005 ^a	2006 ^b	2007 ^b	2004 ^a	2005 ^a	2006	2007
Vienne	46,2	50,7	56,8	58,0	0,4	1,7	1,7	1,7
Santiago	28,4	29,6	35,5	38,2	1,1	3,0	3,0	3,0
Addis-Abeba	31,8	37,7	38,5	40,5	21,7	3,5	3,5	3,5
UNMOGIP	24,7	27,9	32,2	36,4	5,8	5,7	5,7	5,7
Beyrouth	41,4	46,6	46,7	48,9	2,0	2,0	2,0	2,0
Gaza/UNRWA/ONUST	34,8	35,9	38,0	40,2	2,1	2,1	2,1	2,1
Nairobi	23,4	27,5	30,4	35,0	0,0	6,5	6,5	6,5
Mexico	30,9	37,1	40,2	43,8	1,3	4,1	4,1	4,1
La Haye	45,0	49,3	55,3	55,3	1,3	1,5	1,5	1,5
Bangkok	21,8	23,4	26,4	28,7	10,4	2,5	2,5	2,5
Port of Spain	30,9	35,5	37,5	41,6	10,2	5,0	5,0	5,0
New York	56,2	61,9	62,9	65,8	0,8	2,5	2,5	2,5
Services de sécurité hors Siège	14,4	14,8	15,5	18,4	0,8	2,5	2,5	2,5
Genève	60,4	69,0	75,3	75,8	0,7	1,1	1,1	1,1
Centres d'information des Nations Unies	14,4	14,8	15,5	18,4	0,8	2,5	2,5	2,5

^a Base de calcul du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2004-2005.

^b Les coefficients d'ajustement pour 2005 et les années suivantes tiennent compte de l'incorporation au traitement de base d'un montant équivalent à 1,88 point d'ajustement, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2005.

Tableau 8

Exercices biennaux 2004-2005 et 2006-2007 : montant estimatif des fonds extrabudgétaires, par chapitre du budget-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Appui</i>	<i>Activités de fond</i>	<i>Activités opérationnelles</i>	<i>Total</i>
Titre I				
Politique, direction et coordination d'ensemble				
1. Politique, direction et coordination d'ensemble				
2004-2005	7 477,0	3 445,0	8 988,3	19 910,3
2006-2007	8 352,0	2 958,6	10 919,8	22 230,4
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences				
2004-2005	20 587,6	11 911,3	–	32 498,9
2006-2007	14 829,3	11 813,3	–	26 642,6
Titre II				
Affaires politiques				
3. Affaires politiques				
2004-2005	281,9	17 028,2	–	17 310,1
2006-2007	281,9	11 664,2	–	11 946,1
4. Désarmement				
2004-2005	650,2	1 068,5	6 711,1	8 429,8
2006-2007	624,6	771,0	5 913,9	7 309,5
5. Opérations de maintien de la paix				
2004-2005	164 213,7	223 446,2	–	387 659,9
2006-2007	189 507,3	230 241,9	–	419 749,2
6. Utilisations pacifiques de l'espace				
2004-2005	–	736,4	–	736,4
2006-2007	–	704,6	–	704,6
Titre III				
Justice internationale et droit international				
8. Affaires juridiques				
2004-2005	4 631,0	1 108,0	–	5 739,0
2006-2007	5 141,0	1 851,0	–	6 992,0
Titre IV				
Coopération internationale pour le développement				
9. Affaires économiques et sociales				
2004-2005	5 338,1	13 881,1	96 050,0	115 269,2
2006-2007	5 477,1	9 885,6	98 694,0	114 056,7
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement				
2004-2005	–	511,8	–	511,8
2006-2007	–	279,6	–	279,6
11. Appui de l'ONU au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique				
2004-2005	–	568,0	–	568,0
2006-2007	–	526,0	–	526,0
12. Commerce et développement				
2004-2005	6 649,0	1 289,0	53 957,6	61 895,6
2006-2007	6 649,0	–	54 497,4	61 146,4
14. Environnement				
2004-2005	13 056,2	30 627,9	197 045,7	240 729,8
2006-2007	10 824,2	35 196,2	214 911,0	260 931,4

	<i>Appui</i>	<i>Activités de fond</i>	<i>Activités opérationnelles</i>	<i>Total</i>
15. Établissements humains				
2004-2005	8 004,6	23 428,2	104 600,0	136 032,8
2006-2007	10 265,3	24 742,2	114 800,0	149 807,5
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et justice pénale				
2004-2005	13 364,3	42 146,3	146 979,6	202 490,2
2006-2007	17 002,0	53 040,0	186 378,0	256 420,0
Titre V				
Coopération régionale pour le développement				
17. Développement économique et social en Afrique				
2004-2005	3 935,8	–	23 630,0	27 565,8
2006-2007	4 137,0	–	18 835,3	22 972,3
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique				
2004-2005	2 241,4	20,5	19 273,5	21 535,4
2006-2007	1 825,7	4,0	24 251,2	26 080,9
19. Développement économique de l'Europe				
2004-2005	809,7	6 935,4	8 430,8	16 175,9
2006-2007	835,2	6 488,6	6 143,2	13 467,0
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes				
2004-2005	1 825,1	–	19 940,4	21 765,5
2006-2007	1 954,7	–	17 330,7	19 285,4
21. Développement économique et social en Asie occidentale				
2004-2005	266,6	–	3 449,8	3 716,4
2006-2007	395,0	–	3 876,2	4 271,2
Titre VI				
Droits de l'homme et affaires humanitaires				
23. Droits de l'homme				
2004-2005	5 382,1	78 091,6	21 417,8	104 891,5
2006-2007	6 425,4	84 445,8	20 708,4	111 579,6
24. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés				
2004-2005	383 679,6	1 068 903,4	750 188,2	2 202 771,2
2006-2007	379 220,0	1 070 377,0	573 263,0	2 022 860,0
25. Réfugiés de Palestine				
2004-2005	–	–	1 366 520,7	1 366 520,7
2006-2007	–	–	1 571 498,9	1 571 498,9
26. Aide humanitaire				
2004-2005	11 944,5	50 327,6	135 639,6	197 911,7
2006-2007	12 989,7	56 718,3	148 691,6	218 399,6
Titre VII				
Information				
27. Information				
2004-2005	815,1	5 077,5	–	5 892,6
2006-2007	899,4	4 354,5	–	5 253,9
Titre VIII				
Services communs d'appui				
28. Services de gestion et d'appui				
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion				
2004-2005	2 930,0	96,8	–	3 026,8
2006-2007	5 314,9	–	–	5 314,9

	<i>Appui</i>	<i>Activités de fond</i>	<i>Activités opérationnelles</i>	<i>Total</i>
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité				
2004-2005	36 208,1	1 637,9	–	37 846,0
2006-2007	39 317,7	1 429,5	–	40 747,2
C. Bureau de la gestion des ressources humaines				
2004-2005	9 354,8	82,6	42,6	9 480,0
2006-2007	11 179,2	66,6	66,0	11 311,8
D. Bureau des services centraux d'appui				
2004-2005	18 140,9	69 665,7	–	87 806,6
2006-2007	21 044,9	68 940,3	–	89 985,2
E. Administration (Genève)				
2004-2005	26 463,0	–	–	26 463,0
2006-2007	25 101,8	–	–	25 101,8
F. Administration (Vienne)				
2004-2005	8 712,3	–	–	8 712,3
2006-2007	9 043,1	–	–	9 043,1
G. Administration (Nairobi)				
2004-2005	15 887,6	–	–	15 887,6
2006-2007	13 796,6	–	–	13 796,6
Titre IX				
Contrôle interne				
29. Contrôle interne				
2004-2005	38 954,4	730,9	–	39 685,3
2006-2007	56 187,3	167,3	–	56 354,6
Titre X				
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales				
31. Dépenses spéciales				
2004-2005	11 601,1	–	–	11 601,1
2006-2007	17 955,6	–	–	17 955,6
Titre XII				
Sûreté et sécurité				
33. Sûreté et sécurité				
2004-2005	7 205,1	–	–	7 205,1
2006-2007	7 098,5	–	–	7 098,5
Total général				
2004-2005	830 610,8	1 652 765,8	2 962 865,7	5 446 242,3
2006-2007	883 675,4	1 676 666,1	3 070 778,6	5 631 120,1

Annexe I

Budgétisation axée sur les résultats : définition

Objectifs. Dans le contexte du budget-programme, situation souhaitable qu'est censé produire un processus dynamique visant à répondre dans un délai donné à certains besoins des utilisateurs finals spécifiés.

Réalisation escomptée. Résultat attendu au bénéfice des utilisateurs finals, exprimé en termes quantitatifs ou qualitatifs (norme, unité de valeur ou taux). Les réalisations découlent directement de l'activité menée pour obtenir les produits devant permettre d'atteindre l'objectif visé.

Indicateur de succès. Élément ou critère servant à déterminer dans quelle mesure les objectifs et/ou réalisations escomptées se sont concrétisés. Les indicateurs ont un rapport direct ou indirect avec les objectifs ou les réalisations escomptées, auxquels correspondent les résultats qu'ils servent à mesurer.

Facteur externe. On entend par facteur externe un événement ou une situation indépendante de la volonté des responsables d'une activité, qui influent néanmoins sur le succès ou l'échec de cette activité. Un facteur externe peut faire l'objet d'une hypothèse prévisionnelle ou prendre une forme imprévue.

Produit. On entend par produit le produit ou service final que l'exécution d'un programme ou d'un sous-programme permet de fournir aux utilisateurs finals. Il peut s'agir de rapports, de publications, de sessions de formation, de services de conférence, de services consultatifs de rédaction ou de traduction et de services de sécurité, par exemple, qu'une activité doit avoir permis d'obtenir pour que les objectifs visés soient atteints.

Annexe II

Modalités de fonctionnement de la réserve destinée à faire face aux ajustements à apporter pour tenir compte des fluctuations monétaires, de l'inflation des coûts non salariaux et des augmentations statutaires des dépenses de personnel^a

1. Le projet de budget-programme inclurait un chapitre où seraient inscrits les crédits nécessaires pour permettre, en tant que de besoin, l'ajustement des prévisions budgétaires compte tenu des trois éléments susmentionnés. Ce chapitre s'intitulerait « Réserve ».
2. Les années où il n'est pas présenté de budget, l'Assemblée générale fixerait le montant de la réserve à inscrire au projet de budget-programme pour l'exercice biennal suivant.
3. Préalablement à chaque stade d'ouverture de crédits, le Secrétaire général présenterait à l'Assemblée générale pour approbation les ajustements à apporter aux prévisions pour tenir compte des trois éléments en question.
4. Une fois approuvés par l'Assemblée générale, les ajustements seraient pris en compte dans les ouvertures de crédits. Lorsqu'ils se traduiraient par des dépenses supplémentaires, celles-ci seraient imputées sur les chapitres pertinents du budget-programme et les ressources prévues au chapitre « Réserve » seraient diminuées d'autant. Lorsque les ajustements aboutiraient à des réductions de dépenses, celles-ci seraient inscrites aux chapitres correspondants du budget-programme et le chapitre « Réserve » serait augmenté en conséquence, jusqu'à concurrence du montant initial approuvé pour ce chapitre. Tout excédent serait comptabilisé comme recettes accessoires.
5. Si les fonds prévus au chapitre « Réserve » ne suffisaient pas pour couvrir les dépenses supplémentaires résultant des ajustements à apporter aux prévisions pour tenir compte des trois éléments considérés, en présentant ces ajustements à l'Assemblée générale, le Secrétaire général ferait des propositions quant à la façon de couvrir les dépenses excédentaires.
6. En fin d'exercice biennal, tout reliquat demeurant au chapitre « Réserve » serait porté au crédit des États Membres au stade de l'ouverture de crédits finale pour l'exercice considéré.

^a Telles que proposées par le Secrétaire général dans son rapport à l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session (A/44/665, par. 19) et à sa cinquante-septième session (A/57/471, par. 22).

Annexe III

Détermination des activités et des produits qui ont été achevés ou qui sont dépassés, d'une utilité marginale ou inefficaces

I. Introduction

1. Dans sa résolution 58/270 du 23 décembre 2003 sur les questions relatives aux projets de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-neuvième session un rapport sur le renforcement de l'application de l'article 5.6 et de l'alinéa a) de la règle 105.6 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes. L'article 5.6 et la règle 105.6 traitent des activités et produits prévus dans le budget-programme de l'exercice précédent qui, de l'avis du Secrétaire général, peuvent être éliminés et par conséquent n'ont pas été inclus dans le projet de budget-programme. La présente annexe a été rédigée comme suite à la demande de l'Assemblée générale. On y fait également référence aux articles 6.1 et 6.2 et aux règles correspondantes, en vertu desquels les activités qui ne sont pas reconduites doivent être indiquées.

2. La présente annexe passe en revue les mesures qui ont été prises au fil des ans depuis que la planification des programmes et la budgétisation ont été introduites pour assurer la bonne exécution des activités prescrites par les organes délibérants. On y trouvera des propositions sur les mesures qui pourraient être prises pour renforcer l'application de l'article 5.6 et de la règle 105.6.

II. Rappel des faits

3. La planification des programmes et la budgétisation n'ont cessé d'évoluer jusqu'à aboutir à la budgétisation axée sur les résultats. Ces efforts ont pour but de garantir l'utilité, la pertinence, l'efficacité et l'efficience des travaux de l'Organisation des Nations Unies. De nouvelles dispositions réglementaires ont été introduites, les politiques et procédures ont été rationalisées, les unités administratives restructurées et réorganisées et de nouveaux mécanismes ont été créés, tout cela dans le but d'exécuter les décisions des organes délibérants avec une économie de moyens aussi grande que possible et de servir au mieux les bénéficiaires des travaux de l'Organisation.

4. Dès 1974, lorsque ont été introduites la planification des programmes et la budgétisation, les États Membres se sont préoccupés de savoir quelles activités avaient été menées à bien et quelles activités pouvaient cesser car dépassées, devenues inefficaces ou ne présentant plus qu'une utilité marginale. Il a été convenu qu'il fallait distinguer ces différentes catégories afin d'assurer une meilleure exécution des mandats assignés par les organes délibérants, de gérer plus efficacement les programmes et, surtout, de permettre aux États Membres de fixer le budget au niveau requis compte tenu, notamment, des ressources pouvant être dégagées du fait de l'arrêt de certaines activités, qu'ils choisissent de réaffecter ces ressources à d'autres activités ou produits ou de réduire la charge financière globale. Au départ, on cherchait surtout à mieux mesurer le montant des ressources dégagées

du fait de l'achèvement de produits mais les États Membres souhaitaient aussi arriver à mieux déterminer les produits qu'il fallait maintenir et ceux qu'il fallait supprimer selon qu'ils donnaient ou non des résultats.

5. Pour répondre à ces préoccupations, le Secrétaire général et le Corps commun d'inspection ont réalisé un certain nombre d'études^a qui ont été soumises à l'examen de l'Assemblée générale, du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires^b.

6. La question de savoir comment déterminer les activités dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces amène aussi à s'interroger sur la question des priorités et sur le sens à donner au mot « activité », dans le cadre d'instruments de planification et de programmation eux-mêmes en évolution. Au moment où les études du Secrétaire général et du Corps commun d'inspection ont été établies, on distinguait les programmes, les sous-programmes, les éléments de programme et les produits (chaque élément de programme comprenant un ou plusieurs produits). Les priorités étaient fixées au niveau des sous-programmes, des éléments de programme et des produits. En ce qui concerne la définition du terme « activité », on constatait que les États Membres fixaient les grands objectifs au niveau des programmes et que par conséquent le Secrétariat ne disposait pratiquement d'aucune latitude pour mettre fin à une activité à ce niveau. Même au niveau inférieur du sous-programme, on estimait que le Secrétariat n'avait guère la possibilité de décider si une activité était dépassée, ne présentait plus qu'une utilité marginale ou était devenue inefficace car il risquait alors d'aller à l'encontre des mandats prescrits. C'est à l'échelle intergouvernementale que la décision devait être prise. On jugeait donc préférable de commencer par le degré le plus bas de la structure des programmes, à savoir les produits, car à ce niveau le risque d'aller à l'encontre des intentions des organes délibérants était plus faible (voir A/C.5/33/13). Même à ce niveau, on constatait que certains produits pouvaient être arrêtés ou reformulés alors que l'élément de programme lui-même conservait un degré de priorité élevé. On constatait aussi que les activités de faible priorité n'étaient pas forcément des activités dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces.

7. D'autres questions ont également été abordées à l'époque où ont été réalisées ces études. Certaines sont toujours à l'examen, notamment la définition du terme « produit » et la distinction à faire entre un produit final et un produit intermédiaire; les diverses interprétations des termes « publication », « rapport » et « document »; les produits quantifiables et leur dénombrement (qu'est-ce qui constitue le produit : la couverture photographique d'une manifestation ou le nombre de photos prises? Une publication périodique ou le nombre de numéros?), par opposition aux produits non quantifiables (missions de bons offices, consultations, services consultatifs, formations spéciales, coordination, liaison, services administratifs, par exemple); la distinction entre les produits achevés et les produits supprimés; et la distinction entre les activités suivies ou non ponctuelles et les activités ponctuelles. Par ailleurs, il convenait de ne pas se fier entièrement au jugement des directeurs de programme et de déterminer l'utilité et l'efficacité des produits par des moyens plus objectifs.

8. Il est apparu, dans ce contexte, que pour déterminer si une activité ou un produit était dépassé, présentait une utilité marginale ou était inefficace et décider si cette activité ou ce produit pouvait être arrêté, on devait se fonder sur des définitions plus claires et sur des procédures et des mécanismes permettant d'assurer une cohérence, une exactitude et une fiabilité plus grandes. On s'est rendu compte

qu'aucun véritable progrès ne serait fait tant que l'on n'aurait pas mis au point des méthodes et des instruments permettant d'obtenir des informations fiables sur l'exécution des programmes, au moyen d'un suivi régulier. Ces méthodes et instruments devaient pouvoir être utilisés par le Secrétariat aux différents niveaux d'administration et devaient permettre de présenter aux organes intergouvernementaux compétents des rapports d'exécution cohérents. On s'est rendu compte qu'il fallait améliorer la manière dont étaient conduites les évaluations visant à déterminer si une activité était efficace et demeurait utile.

9. Les études susmentionnées portaient plus particulièrement sur les mesures à mettre en place pour planifier et gérer plus efficacement non seulement les activités en cours mais aussi les activités futures et pour assurer une utilisation optimale des ressources disponibles. Il a été convenu qu'il fallait créer des mécanismes de suivi et d'évaluation afin de pouvoir juger de l'efficacité des activités de l'Organisation et formuler des demandes de ressources supplémentaires en se fondant sur une analyse et un examen approfondis des activités.

10. Des mesures ont été prises pour codifier la planification des programmes, la budgétisation, le suivi et l'évaluation et mettre en place des unités centrales de suivi et d'évaluation. Ces efforts ont abouti à l'adoption par l'Assemblée générale, en 1982, du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, qui ont été par la suite mis à jour à mesure qu'étaient modifiées les procédures et les pratiques et notamment les instruments de planification et de budgétisation. La version la plus récente du Règlement et des règles est parue en 2000 sous la cote ST/SGB/2000/8.

11. La structure des instruments de planification et de budgétisation a évolué au fil des ans. Les grands programmes et les éléments de programme n'existent plus. Les sous-programmes ont changé et les produits sont classés différemment. Le document de planification actuel « Plan-programme biennal et priorités pour la période 2006-2007 »^c, fixe des objectifs, des réalisations escomptées et des indicateurs de succès et à la différence du plan à moyen terme, auquel il a succédé, n'énonce pas de produits ni d'activités. Ceux-ci figurent désormais uniquement dans le budget-programme. En outre, les priorités ne sont plus définies au niveau des programmes, sous-programmes et produits. Les indications de priorité reflètent désormais les orientations générales, par grands secteurs. On se reportera à cet égard au rapport du Secrétaire général intitulé « Choix des priorités » (A/59/87).

12. En 2002, l'Assemblée générale a examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement », dans lequel celui-ci proposait, entre autres, des moyens d'améliorer le processus de budgétisation et de planification et indiquait que la nécessité de recenser, pour les supprimer, les mandats et les activités devenus inutiles serait un impératif constant (A/57/387 et Corr. 1, décisions 1 et 21). Ayant examiné ce rapport, l'Assemblée, dans sa résolution 57/300 du 20 décembre 2002, a prié le Secrétaire général d'appliquer l'article 5.6 et la règle 105.6 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes.

13. En 2003, le Comité du programme et de la coordination, à l'occasion de l'examen du projet de budget-programme présenté par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2004-2005, a constaté que celui-ci prévoyait la suppression de 912 produits mais que certains directeurs de programme n'avaient pas proposé de

suppressions. Le Comité a recommandé qu'un nouveau rapport soit présenté à l'Assemblée générale^d. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, lorsqu'il a examiné le projet de budget-programme pour 2004-2005, a également noté que l'application de l'article 5.6 était encore limitée et manquait de cohérence et qu'en particulier, nombreux étaient les chapitres du budget qui ne contenaient aucune recommandation concernant la suppression de produits ou aucune mention d'une analyse expliquant pourquoi certains produits ne pouvaient être éliminés. Le Comité consultatif a relevé que dans certains cas, la suppression de produits était due aux circonstances et ne résultait pas d'une décision de gestion. Il a par ailleurs appelé l'attention sur le rôle des organes intergouvernementaux dans la décision de supprimer des activités^e. Suite à la demande du CPC, des renseignements supplémentaires sur les produits non ponctuels dont l'exécution n'allait pas être poursuivie en 2004-2005 ont été remis à l'Assemblée générale.

14. L'Assemblée générale, dans sa résolution 58/270, a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur le renforcement de l'application de l'article 5.6 et de la règle 105.6.

III. La pratique actuelle

15. En application de l'article 5.6 et de la règle 105.6, le Secrétaire général, lorsqu'il présente le projet de budget-programme, doit remettre une liste des produits prévus dans le budget-programme de l'exercice précédent qui peuvent être éliminés et qui par conséquent n'ont pas à être inclus dans le projet de budget-programme. Après la fin de l'exercice biennal, le Secrétaire général doit rendre compte à l'Assemblée générale, en application de l'article 6.1 et de la règle 106.1, de l'exécution du programme pendant ledit exercice, indiquer les produits achevés comme prévu, reportés à l'exercice biennal suivant, remaniés, ou éliminés, et produire un tableau récapitulatif indiquant le nombre de produits ajoutés sur décision d'un organe délibérant, après l'approbation du budget-programme, ou ajoutés à l'initiative du directeur de programme.

16. Il peut être mis fin à une activité ou à un produit pour des raisons diverses. Ils peuvent tout d'abord être éliminés du fait de l'achèvement des travaux. Des activités peuvent être supprimées afin d'éviter un double emploi ou parce que l'ONU a décidé d'adopter une approche locale plutôt qu'une approche mondiale (par exemple, développement des travaux conduits au niveau national par les organisations non gouvernementales dans le domaine de la connaissance de l'espace). Les activités financées en grande partie au moyen de fonds extrabudgétaires peuvent cesser d'exister faute de ressources suffisantes. Des activités peuvent aussi être éliminées du fait qu'elles constituent un élément essentiel d'un projet plus important qui s'avère, dans la pratique ou après analyse, impossible à mener à bien. C'est ainsi que l'on peut devoir renoncer à une activité de collecte de données sur un groupe de pays si ces données ne sont pas disponibles.

17. Des activités et des produits peuvent aussi être supprimés parce qu'ils sont dépassés, ne présentent plus qu'une utilité marginale ou sont devenus inefficaces. Les activités « dépassées » sont celles qui n'ont plus lieu d'être parce que les circonstances ont évolué. On peut citer plusieurs exemples : rapports annuels sur les travaux de tel ou tel comité qui cessent d'être publiés parce que le comité en question ayant achevé son mandat a été dissous; activités de collecte de données sur

des pays, régions ou territoires dont la composition a changé (Union soviétique, Allemagne de l'Est et de l'Ouest et la Tchécoslovaquie, par exemple); activités liées à un programme qui a cessé d'exister ou dont l'ampleur a été réduite (apartheid, décennies internationales, décolonisation, par exemple); statistiques sur l'évolution d'une épidémie dans un pays, lorsque la maladie disparaît; méthodes de distribution anciennes devenues obsolètes par suite de l'introduction de technologies nouvelles (cas des fiches de paie qui ne sont plus distribuées sur papier mais communiquées par voie électronique).

18. Les activités « d'une utilité marginale » sont des activités qui ne contribuent guère à satisfaire les besoins des utilisateurs finals. C'est ainsi que les communiqués de presse annonçant de nouvelles publications sont remplacés par des annonces affichées sur les sites Web, qui sont accessibles à un public plus vaste; ou qu'une petite publication isolée peut perdre de son intérêt du fait que le sujet sur lequel elle porte peut être traité plus facilement et plus efficacement dans un rapport portant sur des questions plus vastes et ayant une distribution plus large. Les activités « inefficaces » sont des activités qui n'ont plus les effets attendus. Par exemple, la publication intitulée *Image et réalité – L'Organisation des Nations Unies : questions et réponses* a cessé de paraître car le site Web de l'ONU peut être facilement mis à jour et modifié et est accessible à un public beaucoup plus vaste; ou encore, on s'aperçoit par exemple qu'il est plus efficace d'organiser des ateliers que de publier des directives et des instructions.

19. Dans la plupart des exemples susmentionnés, les produits supprimés au motif qu'ils étaient dépassés, d'une utilité marginale ou inefficaces, l'ont été par le Secrétaire général à cause de l'évolution de la situation, qu'il s'agisse des circonstances politiques, économiques ou sociales, de l'évolution des méthodes de gestion ou de l'introduction de nouvelles techniques. Les décisions de suppression ont été portées à l'attention de l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, ou des organes intergouvernementaux spécialisés compétents, dans le cadre de rapports d'activité, du projet de budget-programme, ou des rapports sur l'exécution du programme.

20. Il est à noter que les suppressions de produits sont approuvées par les États Membres, parfois rétroactivement, en tant que décisions qui pouvaient ou devaient être prises par le Secrétaire général de sa propre initiative mais que, comme on l'a vu plus haut, celui-ci n'a guère la possibilité de mettre fin à des activités à un niveau plus élevé, à savoir au niveau des sous-programmes et des programmes. Alors même que les sous-programmes et les programmes doivent sans cesse être changés à cause de l'évolution des circonstances ou de l'introduction de nouveaux mandats, l'approbation préalable de l'Assemblée générale est toujours requise à ce niveau, d'abord au stade de la planification puis dans le cadre du budget-programme avant exécution, en particulier s'il s'agit de mettre fin à des programmes à la suite d'accords politiques ou autres événements ou par suite d'une restructuration importante, comme ce fut le cas par exemple pour le Centre de la science et de la technologie, le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, le Centre sur les sociétés transnationales et le Centre pour les questions sociales et humanitaires.

21. La nécessité de déterminer quelles activités et quels produits doivent être arrêtés est plus grande lorsque l'on exige plus d'efficacité et une meilleure gestion

mais aussi lorsque les États Membres ne sont pas disposés à accroître leurs quotes-parts. Il est indispensable que des mesures soient prises pour mettre fin aux activités et aux produits dépassés, ne présentant plus qu'une utilité marginale ou devenus inefficaces, afin que les ressources dégagées de la sorte puissent être affectées à de nouvelles activités, mais il importe aussi de noter que l'augmentation des crédits inscrits au budget-programme n'est pas due seulement à l'adoption de nouveaux mandats ayant une incidence sur le volume et la nature des activités et des produits.

22. Le montant des crédits peut aussi varier par suite d'ajustements divers : dépenses non renouvelables qui prennent fin; augmentations automatiques résultant du financement sur la totalité de l'exercice biennal de nouveaux postes approuvés lors de l'exercice précédent et qui avaient été budgétisées sur la base d'un abattement pour délai de recrutement (à l'heure actuelle 50 % pour les postes d'administrateur et 65 % pour les postes d'agent des services généraux); ajustements au coût de la vie; et surtout, actualisation des coûts en fonction de l'inflation et de l'évolution des taux de change.

23. L'expérience a montré qu'il n'était pas facile de parvenir à un accord sur les activités qui devaient être abandonnées pour que le budget demeure à un niveau qui soit acceptable pour les États Membres. À cette difficulté s'ajoute le fait que les États Membres sont peu disposés à éponger les coûts liés à l'inflation, aux fluctuations monétaires et autres ajustements susmentionnés. En période de restriction budgétaire et lorsque le Secrétaire général a du mal à trouver les moyens d'exécuter de nouvelles activités, il devient extrêmement important de dégager des ressources en supprimant les activités jugées dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces, pour financer éventuellement des coûts supplémentaires (augmentation des dépenses liée à de nouvelles activités ou ajustements). Toutefois, toutes les études qui ont été conduites sur la question ont abouti à la conclusion qu'on ne pouvait guère compter sur ce type d'économies pour financer les ajustements budgétaires pour la bonne raison que les activités nouvelles étaient déjà financées en grande partie par les ressources provenant de l'achèvement ou de la suppression d'autres activités.

24. Des mécanismes et procédures, notamment la gestion axée sur les résultats, ont été mis en place pour aider les directeurs de programme à prendre des décisions sur la dimension et la nature des produits les plus susceptibles de donner les résultats attendus. Les directeurs de programme, en particulier depuis l'introduction de la budgétisation et de la gestion axées sur les résultats, doivent se montrer plus perspicaces quant au type de produits et de services qu'ils se proposent d'exécuter et doivent sélectionner des produits et combinaisons de produits susceptibles de contribuer le plus efficacement à l'obtention des résultats recherchés. Cela suppose de leur part un suivi et une évaluation attentifs des activités, qui doivent aussi leur permettre de dresser une liste des produits pouvant être supprimés. Depuis l'adoption, en 1982, du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, le projet de budget-programme de chaque exercice biennal comporte une liste des produits supprimés et des renseignements détaillés sur les réorientations et sur les mesures de rationalisation des travaux prises à la suite de réformes ou de restructurations importantes.

25. Le plan-programme biennal, qui a remplacé le plan à moyen terme, et le budget-programme de l'ONU sont établis sur la base des activités prescrites par les organes délibérants. Deux types de mandat sont assignés par les organes

délibérants : les mandats à caractères généraux qui définissent l'orientation générale des programmes et sous-programmes, et les mandats à caractère spécifique par lesquels le Secrétaire général se voit chargé d'exécuter une activité ou de réaliser un produit donnés. Cette distinction est importante car c'est sur cette base que l'on peut déterminer si une activité ou un produit est ou non à la discrétion du Secrétaire général et en particulier si les directeurs de programme peuvent prendre des décisions concernant la nature et l'étendue des produits, notamment leur maintien ou leur cessation, sans l'approbation préalable d'un organe délibérant.

26. Les activités et produits à la discrétion du Secrétaire général sont ceux que le Secrétariat propose, dans le cadre du projet de budget-programme du Secrétaire général, pour exécuter les mandats à caractère général (concernant, par exemple, le développement économique et social, l'aide humanitaire, les affaires politiques, les questions juridiques ou l'information), souvent sous la direction d'organes intergouvernementaux spécialisés. Il peut s'agir d'études et de publications, de documents d'information, de manuels, d'ateliers, de matériel de formation et de divers services d'appui.

27. Les activités et produits qui ne sont pas laissés à la discrétion du Secrétaire général sont ceux qui font l'objet d'une demande spécifique de la part des États Membres, généralement au moyen d'une résolution, et que le Secrétariat est tenu d'exécuter. Parmi les activités et produits non discrétionnaires figurent la documentation destinée aux organes délibérants, l'organisation de conférences internationales, la mise en place de missions politiques et de missions de maintien de la paix, l'emploi de méthodes spécifiques de diffusion de l'information (radio, télévision, Internet), l'élaboration de règles et de règlements, ou l'application de telle ou telle politique ou procédure. Entrent aussi dans la catégorie des activités non discrétionnaires les activités de longue haleine ou à caractère permanent qui constituent souvent des « fonctions essentielles », comme par exemple les services de conférence, les missions de bons offices, la collecte de données, les travaux de recherche et d'analyse et les services d'appui administratif et autres services d'appui.

28. Dans la grande majorité des cas, une activité ou un produit non discrétionnaire ne peut être arrêté, réduit ou modifié sans l'approbation préalable de l'organe intergouvernemental compétent qui l'a demandé. Les activités discrétionnaires, en revanche, peuvent être arrêtées à l'initiative du Secrétaire général pour des motifs divers (changement dans la situation politique, économique ou sociale, modernisation des méthodes de gestion, etc.). Toutefois, même lorsqu'elles sont prises sans l'accord préalable de l'organe intergouvernemental compétent, elles sont portées à son attention dans les rapports sur l'état d'avancement des travaux, dans le rapport sur l'exécution des programmes présenté en fin d'exercice, ou dans le projet de budget-programme pour l'exercice suivant. Il est rare que les organes intergouvernementaux ne soient pas tenus au courant des changements apportés au programme de travail approuvé.

29. Les changements, y compris lorsqu'ils répondent à la nécessité de disposer d'un éventail plus efficace de produits et de services ou lorsqu'ils résultent du fait qu'une activité s'avère dépassée, d'une utilité marginale ou inefficace, interviennent à différents stades du cycle budgétaire (planification des programmes, budgétisation, suivi et évaluation), à savoir :

- a) Au moment de l'établissement du projet de budget-programme;
 - b) Pendant l'exécution du budget, notamment lorsque les organes délibérants votent des activités nouvelles ou supplémentaires se traduisant par la publication d'un état des incidences sur le budget-programme;
 - c) Pendant l'exécution du programme de travail, en cours d'exercice biennal, les changements étant alors indiqués dans le rapport sur l'exécution du programme, à la fin de l'exercice;
 - d) Lorsque des évaluations sont effectuées.
30. Les changements qui sont apportés aux programmes ont pour but d'assurer une exécution plus efficace des mandats prescrits, d'établir des prévisions de dépenses plus précises et d'assurer un meilleur emploi des ressources.

A. Projet de budget-programme

31. Les activités de l'Organisation sont pour la plupart reportées d'un exercice biennal sur l'autre. En outre, les États Membres ne cessent de faire de nouvelles demandes pour régler les nouveaux problèmes qui surgissent et ceux qui ne sont pas encore réglés. Pour pouvoir exécuter la totalité des programmes et activités prescrits, il faut mettre au point les programmes après un examen attentif des produits et activités de l'exercice en cours et une planification précise de ceux de l'exercice futur. Cet examen est d'autant plus important que la gestion axée sur les résultats établit un lien plus étroit entre les réalisations escomptées et les produits. Le projet de budget comporte de nouvelles propositions concernant les ressources nécessaires et rend compte par ailleurs des mesures prises pour rationaliser le programme de travail, simplifier les procédures, réaffecter les ressources et obtenir des gains d'efficacité. Les directeurs de programme sont en outre tenus, en vertu de l'article 5.6, d'établir une liste des produits qu'il est proposé d'éliminer, dont les produits dépassés, d'une utilité marginale ou inefficaces. Ces mesures sont expliquées dans le projet de budget-programme pour chaque département et bureau. Les produits ponctuels cessant automatiquement d'exister, seuls les produits qui s'inscrivent dans la durée et qui ne sont pas reconduits figurent dans la liste. Toutefois, les produits non ponctuels sont difficiles à cerner et leur définition donne lieu à des interprétations diverses.

32. Dans le projet de budget-programme pour 2004-2005, par exemple, un accroissement proposé d'un montant de 115 millions de dollars, réparti entre 182 sous-programmes, a été compensé par une réduction des dépenses de 100 millions de dollars au titre de 62 sous-programmes (A/58/6 (Introduction), par. 15). La baisse des dépenses avait plusieurs explications : ressources dégagées par suite d'une rationalisation des programmes, gains d'efficacité, dépenses non renouvelables s'éteignant automatiquement, arrêt de plus de 900 produits. L'arrêt des produits s'expliquait de diverses manières : achèvement ou révision des tâches et des mandats, suppression de doubles emplois, amélioration des modes de gestion, rationalisation et regroupement des travaux ou encore suppression d'activités dépassées, d'une utilité marginale ou inefficace. Un certain nombre de départements et bureaux n'ayant pas présenté de liste des produits prenant fin, le Comité du programme et de la coordination a demandé qu'un rapport supplémentaire soit présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session. Comme une année

s'était écoulée depuis que les directeurs de programme avaient présenté leurs propositions budgétaires, 269 produits supplémentaires ont été ajoutés à la liste des produits auxquels il était mis fin.

33. Du fait que les produits non ponctuels et à caractère essentiel inscrits à certains chapitres du budget répondent à une description générale, ces chapitres ne comportaient pas de liste des produits non ponctuels qui n'étaient pas reconduits. Ainsi, dans les domaines des affaires politiques, des opérations de maintien de la paix ou des services administratifs, certains produits sont considérés comme « non quantifiables », ce qui n'empêche pas qu'ils puissent faire l'objet de changements importants d'un exercice biennal à l'autre; ils répondent à une description générale et par conséquent ne changent pas. C'est le cas par exemple de l'appui fonctionnel aux activités de négociation; des missions de bons offices; des services d'appui et d'orientation à l'intention des bureaux extérieurs; des services consultatifs à l'intention du personnel concernant l'administration du personnel; des services de comptabilité, etc.

34. Un effort certain a été fait par rapport à l'exercice biennal précédent pour examiner de plus près les produits afin de déterminer combien pouvaient être supprimés et lesquels. Toutefois, la définition et l'énumération de certains produits posaient des problèmes et n'étaient pas toujours cohérentes. Par exemple, les fiches de paie étant désormais communiquées par voie électronique et non plus sur papier, fallait-il les considérer comme une activité supprimée? Les centaines de brochures ou de photographies qui étaient produits constituaient-elles un seul produit ou autant de produits différents? Un rapport dont le titre notamment a été changé à la demande d'un organe délibérant devait-il être considéré comme ayant été supprimé?

35. Par ailleurs, le fait qu'un produit soit achevé ne signifie pas forcément que l'activité a cessé. Des rapports et publications peuvent avoir été achevés à l'issue d'un exercice biennal sans que l'activité de collecte de données, de recherche et d'analyse ait cessé, une nouvelle série de rapports à présenter à un organe intergouvernemental pouvant être prévue pour l'exercice biennal suivant.

36. Il est à noter que l'article 5.6 ne dit pas que seuls doivent être énumérés les produits non ponctuels qui ne sont pas reconduits. C'est cependant le principe qui a été suivi jusqu'à présent dans la mesure où on peut considérer que les produits ponctuels sont par définition des produits qui ne sont pas reportés sur l'exercice suivant. Toutefois, la distinction entre produits ponctuels et produits non ponctuels n'est pas toujours claire si bien qu'il y a un certain flottement. La Division de la planification des programmes et du budget a entrepris, en collaboration avec le Bureau des services de contrôle interne, de clarifier la situation.

37. En période de restriction budgétaire, la pression se fait davantage sentir. Il est bien évident que si l'on mettait fin à des activités de caractère général (comme par exemple les services fonctionnels destinés aux réunions, le service des conférences, la documentation à l'intention des organes délibérants, les missions de bons offices, les services administratifs et les services de contrôle), on dégagerait des ressources conséquentes mais il y a peu de chance que cela se produise car, pour l'essentiel, ces activités sont des activités qui sont maintenues d'un exercice sur l'autre. De même, lorsqu'elles arrivent à leur terme, les activités devant être exécutées dans un délai donné et auxquelles des crédits sont affectés pour la durée de leur exécution (par exemple les dépenses non renouvelables correspondant à des activités ponctuelles comme les conférences internationales), ne permettent pas de dégager des

ressources susceptibles d'être affectées à d'autres activités ou à des activités nouvelles. En outre, étant donné qu'il est rare que des activités soient arrêtées ou réduites au niveau des programmes et des sous-programmes, ce n'est pas non plus à ce niveau que des ressources peuvent être dégagées.

38. C'est donc essentiellement au niveau des produits que des ressources sont dégagées. Déterminer les produits auxquels il peut être mis un terme du fait qu'ils sont dépassés, d'une utilité marginale ou inefficaces est une opération qui fait partie intégrante du processus de planification des programmes, de budgétisation, de suivi et d'évaluation et qui relève des principes d'une saine gestion. Le Secrétaire général est bien conscient que les États Membres veulent avoir l'assurance que des efforts sont faits pour déterminer les moyens les plus efficaces et les plus efficaces d'exécuter les activités prescrites et faire en sorte que la gamme des produits retenus contribuera à l'obtention des résultats escomptés et qu'ils tiennent à être informés des suppressions décidées ou envisagées.

39. Le Secrétariat continue donc de revoir les catégories de produits et leurs définitions afin de pouvoir donner aux États Membres une idée précise de la nature et de l'ampleur des produits en cours de réalisation, ainsi que de ceux qui ne sont pas reconduits suite à la décision d'un organe délibérant, à l'évolution de la situation ou à une décision de gestion.

B. États des incidences sur le budget-programme

40. Lorsqu'un mandat assigné par un organe délibérant se traduit par des activités nouvelles ou supplémentaires, le Secrétaire général, en application de l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et conformément à la résolution 41/213 de l'Assemblée, présente un état des incidences sur le budget-programme dans lequel il rend compte des modifications devant être apportées au projet du budget-programme approuvé, notamment les activités à supprimer ou à remplacer, et indique le montant estimatif des ressources correspondantes à prévoir. Il indique aussi qu'en l'absence de ressources additionnelles, les activités déjà inscrites au programme devront être ajustées afin de financer le nouveau mandat. En cas d'ajustement, le directeur de programme devra de nouveau examiner le programme de travail approuvé afin de sélectionner les produits pouvant être modifiés ou ceux pouvant être remplacés par les produits prévus dans le nouveau mandat.

C. Rapport sur l'exécution du programme

41. À l'issue de l'exercice biennal, le Secrétaire général a de nouveau la possibilité de faire rapport sur les activités et les produits auxquels il a été mis fin. Dans le rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal, qui est présenté à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination en application des articles 6.1 et 6.2 et des règles correspondantes, les États Membres sont informés des progrès accomplis dans la concrétisation des réalisations escomptées présentées dans le budget-programme, sur la base de l'exécution des produits finals. Le rapport sur l'exécution du programme contient également des informations sur les produits qui ont été achevés tels qu'ils ont été programmés, et sur ceux qui ont été remaniés, reportés, reconduits, ou encore

ajoutés ou au contraire supprimés par décision de l'organe délibérant ou du Secrétariat.

42. Diverses raisons sont données pour expliquer la suppression d'un produit par un organe délibérant ou par le Secrétariat, notamment le fait qu'un produit est dépassé, présente une utilité marginale ou est inefficace. À l'heure actuelle, le rapport sur l'exécution du programme ne comporte pas d'exposé des motifs détaillé.

43. Le rapport sur l'exécution du programme donne aussi des renseignements sur l'emploi des ressources, à savoir sur le nombre de mois de travail qui ont été nécessaires à la réalisation des produits, mais il indique les mois de travail de consultant et pas les mois de travail d'agents des services généraux ni de personnel temporaire (autre que pour les réunions). On s'efforce à l'heure actuelle de trouver des solutions pour mieux présenter l'information financière dans les rapports sur l'exécution du programme, conformément à ce qu'a recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires^f. Il n'est toutefois pas prévu de communiquer des informations financières au niveau des produits car le rapport sur l'exécution du budget se situe au niveau des sous-programmes et est organisé par objets de dépense.

44. En application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2003, le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne, qui est chargé des aspects suivi et évaluation du cycle de programmation, a constitué plusieurs équipes spéciales qu'il a chargées d'examiner les possibilités d'améliorer le suivi et l'évaluation, notamment les améliorations qui pourraient être apportées au Système intégré de suivi et à l'application du cadre logique. On a par ailleurs entrepris de définir les produits avec plus de précision afin d'assurer une plus grande cohérence, une plus grande exactitude et une meilleure fiabilité.

D. Évaluation

45. En application du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, des évaluations doivent être effectuées de manière à déterminer aussi systématiquement et objectivement que possible l'intérêt, l'efficacité, la productivité et l'effet des activités de l'Organisation eu égard à leurs objectifs. La qualité des produits et leur utilité pour les utilisateurs doivent être évaluées régulièrement. Les conclusions des évaluations doivent permettre au Comité du programme et de la coordination de prendre plus facilement des décisions sur les changements à apporter aux procédures d'exécution des programmes en cours et à la teneur des programmes et des sous-programmes.

46. Les études d'évaluation ont produit un grand nombre de recommandations, notamment sur les points suivants : conception des programmes, rationalisation des activités et des produits, activités de communication, organisation des ateliers, modes de gestion et méthodes de travail, mise en application des enseignements tirés de l'expérience, définition des politiques et procédures, modernisation des systèmes, planification stratégique, détermination de la nature et de la portée des activités et des produits, exécution des produits dans les délais impartis et qualité des produits, planification préalable en prévision des situations d'urgence, satisfaction des besoins des usagers et collaboration interinstitutions. Bien entendu, toutes ces recommandations amènent à se poser la question de savoir comment

exécuter au mieux les mandats et quels types d'activité permettront d'obtenir le plus efficacement les résultats souhaités.

47. On appellera l'attention sur la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Comité du programme et de la coordination et le Secrétaire général de renforcer le suivi de l'exécution des programmes et leur évaluation. La poursuite des efforts dans ce domaine permettra de mieux répondre à la nécessité d'examiner les travaux de l'Organisation de façon plus systématique et plus cohérente afin de juger de leur efficacité et de déterminer les activités et les produits qui sont les plus utiles et contribuent le plus efficacement à l'obtention des résultats souhaités.

IV. Conclusion et recommandations

48. Le Secrétaire général doit exécuter dans son intégralité le budget-programme approuvé tout en ajustant en permanence les activités de l'Organisation de manière à faire face aux nouveaux problèmes qui surgissent et à exécuter les nouveaux mandats votés par les organes délibérants. Ces ajustements consistent aussi à prendre des décisions sur la base des enseignements tirés de l'expérience, c'est-à-dire en fonction des activités qui ont donné des résultats et de celles qui n'ont pas eu d'effets, et en visant constamment à améliorer les pratiques de gestion, rationaliser les activités, simplifier les procédures et accroître la productivité. Des règlements, mécanismes et procédures ont été institués pour aider le Secrétaire général dans cette tâche et faciliter la prise de décisions par les États Membres, afin que les mandats prescrits puissent être exécutés efficacement et que l'on puisse déterminer les produits qui ont été achevés ou qui ont été supprimés parce que dépassés, inefficaces ou présentant une utilité marginale.

49. L'Organisation est dotée de tout un ensemble de procédures de planification, de budgétisation, de suivi et d'évaluation de ses activités. La budgétisation et la gestion axées sur les résultats ont permis d'introduire une plus grande discipline dans le choix des produits susceptibles de contribuer le plus efficacement à l'obtention des résultats attendus. On a entrepris de mieux définir les produits et catégories de produits avec plus de précision et d'améliorer encore le suivi et l'évaluation.

50. Le Secrétaire général, désireux d'appliquer intégralement les principes de la budgétisation axée sur les résultats, fera en sorte de mieux définir les produits et les catégories de produits et de déterminer de façon plus cohérente et plus fiable et avec plus d'exactitude l'efficacité des produits eu égard aux résultats escomptés, en assurant un meilleur suivi et une meilleure évaluation des activités de l'Organisation.

Notes

^a A/C.5/31/27, A/C.5/33/13, A/C.5/34/4, A/C.5/35/1 et Add.1 (Part 2), A/C.5/35/40, A/C.5/35/1 et Corr.1 et Add.1 et Add.1/Corr.1 et 2, A/36/658, A/C.5/37/51, A/36/171 et Add.1, A/36/658, A/C.5/37/51 et rapports connexes du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

- ^b Voir les résolutions suivantes de l'Assemblée générale : 3534 (XXX) du 17 décembre 1975, 31/93 du 14 décembre 1976, 32/201 du 21 décembre 1977, 33/204 du 29 janvier 1979 et 34/225 du 20 décembre 1979, 35/209 du 17 décembre 1980, 36/239 du 18 décembre 1981, 37/128 du 17 décembre 1982, 37/242 du 21 décembre 1982, 37/234 du 21 décembre 1982.
- ^c *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 6 (A/59/6/Rev.1).*
- ^d *Ibid.*, cinquante-huitième session, Supplément n° 16 (A/58/16), par. 75.
- ^e *Ibid.*, Supplément n° 7, par. 39 à 44.
- ^f *Ibid.*, par. 18 et 27.
-